

TADEN



le
mag

www.taden.fr

DÉCEMBRE 2021 / n°58



p. 20

Aménagement
Rue Guérault

p. 21

Aménagement
Étang de Trélat

Élections 2022

Sommaire

Vie Municipale

04

- 4 ••• Échos des conseils
- 17 ••• État Civil
- 18 ••• Permis de construire/ Demandes
- 20 ••• Travaux
- 26 ••• Agenda
- 27 ••• En Bref

Vie scolaire

32

- 32 ••• Écoles
- 33 ••• Projet aire terrestre éducative
- 36 ••• ALSH

Vie culturelle

30

- 30 ••• Art au Manoir
- 31 ••• Renc'Arts/Concert/Journée du patrimoine

Vie économique

42

- 42 ••• Somatopathe / Sophrologue

Vie associative

38

- 38 ••• Club de l'amitié
- 39 ••• EmnLAB / Gym
- 40 ••• FOOT ALSTT

Infos pratiques

43

BULLETIN MUNICIPAL

décembre 2021

Directrice de publication
Evelyne Thoreux, Maire

Chargée du bulletin
E.d'Enquin, déléguée à la
communication et aux associations

Participation et crédit photos élus
et employés administratifs
E.Thoreux, O.Noël, P.Lugan, L.Floury,
M.Boissière, G.Lenoir, N.Gauthier,
K.Vallet, L.Defourny, A.Lahaye, D.Velly,
M.Collin, E.d'Enquin, M. Padelou

Association/club/Professionnels
ALSST Club de Foot, Le Club de
l'Amitié, Le Club de Gym, Emnlab,
Sophie Colombel, Delphine Philipp

Création et réalisation
Impri'Media Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE

Tirage 1500 exemplaires



HORAIRES MAIRIE

Lundi au vendredi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 17h
Mardi : 9h30 - 11h45 / 13h30 - 19h



PERMANENCES

- **CCAS** : le lundi de 10h à 12h
le mercredi de 10h à 12h
- **M^{me} Le Maire** : Le jeudi matin de 9h30 à 11h45
- **Les adjoints** : *sur rendez-vous*



CONTACTS

Téléphone : 02 96 87 63 50
E-mail : contact.mairie@taden.fr
Infos sur www.taden.fr
suivez-nous sur Facebook : @villedetaden





Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Après un été à la météo quelque peu capricieuse, les adultes ont retrouvé le chemin du travail et les enfants celui de l'école, dans un contexte sanitaire un peu plus serein, même si la vigilance est toujours d'actualité.

Septembre nous aura également permis de reprendre nos activités privilégiées, qu'elles soient sportives, culturelles ou récréatives et de retrouver notre commune telle que nous l'aimons : vivante et chaleureuse!

La municipalité poursuit ses efforts pour une commune, propre, fleurie et où il fait bon vivre. Mais cela ne peut être possible sans la coopération de chacun :

- Soyons respectueux des limitations de vitesse,
- Veillons à la tranquillité de nos voisins (*horaires de travaux à respecter et brûlage de végétaux interdit*)
- Trions nos déchets convenablement et déposons les dans les lieux réservés à cet effet,
- N'entamons pas de travaux sans autorisation (toute modification de façade ou de clôtures, toute construction et tout changement d'affectation de locaux doit faire l'objet d'une autorisation préalable)
- N'attendons pas tout de la municipalité... Je rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge de chacun au droit de sa propriété.
- Défendons l'intérêt général et celui des plus vulnérables.

En une phrase : Ayons le sens du civisme.

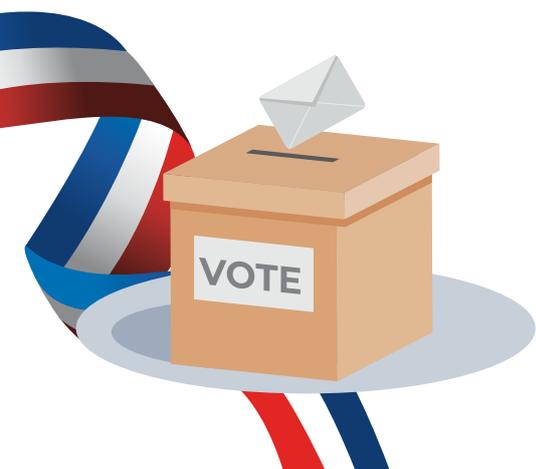
Propos moralisateurs ? Pas vraiment, juste un rappel de la loi car force est de constater que la crise du covid a suscité, outre une inquiétude justifiée, un sursaut d'individualisme voire d'agressivité.

Sachez que vos élus et les équipes municipales consacrent toute leur énergie à faire évoluer la commune en tenant compte des importants défis écologiques et sociaux qui nous attendent tous. Pour preuve les articles de ce bulletin, résumant les actions menées et les projets, dont certains vont très bientôt aboutir.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver lors de diverses manifestations dont le goûter des aînés le 17 décembre et la traditionnelle cérémonie des vœux le mercredi 5 janvier 2022 à la salle MTL (passe sanitaire obligatoire),

Je vous souhaite de savourer des jolis moments de bonheur en famille ou entre amis et de douces fêtes de fin d'année.

Sincèrement vôtre,
Evelyne Thoreux



2022
ANNÉE D'ÉLECTIONS

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES LES 10 ET 24 AVRIL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 12 ET 19 JUIN.

BUREAUX DE VOTE HISTORIQUES : BOURG DE TADEN ET TRÉLAT



Le CCAS de la commune de Taden connaît un regain d'activité dû certainement aux effets de la crise sanitaire. Il est bien entendu là pour y répondre et aider les personnes et familles qui en ont le plus besoin, en fonction de leur situation familiale et financière.

Hormis les aides financières qu'il peut accorder, il a aidé plusieurs personnes à la gestion de leur budget, source très souvent de fins de mois difficiles. Cet été le CCAS, en partenariat avec l'association « Vacances et Familles », a pris en charge la location d'un bungalow au camping municipal pendant une semaine pour une famille avec enfants qui a ainsi pu bénéficier de quelques jours de vacances à Taden.

Le CCAS, avec l'appui de l'association de consommateurs, le CLCV de Dinan, a également organisé une conférence afin de mettre en garde les consommateurs sur les démarchages abusifs, qu'ils soient à domicile, au téléphone etc. Cette conférence a pu aussi évoquer d'autres points comme les problèmes bancaires, les assurances et le règlement d'un litige.

Les conditions sanitaires le permettant et, afin de répondre à une demande des Tadennaises et des Tadennais, le CCAS pour cette fin d'année a décidé d'organiser un goûter chantant à la salle MTL de Trélat le 17 décembre 2021 à 15h00. Toutes les personnes de la commune âgées de 70 ans et plus y seront conviées et pourront exprimer leur volonté d'y participer par retour d'un coupon réponse, déposé, dans leur boîte aux lettres. Celles et ceux ne pouvant pas se déplacer ont bénéficié d'un ramassage organisé par les membres du CCAS. Bien sûr, les personnes n'ayant pas pu participer à ce goûter ne seront pas oubliées !

Le conseil d'administration du CCAS composé de 9 membres s'est réuni le 07 octobre 2021. Les décisions prises lors de ce CA ont été votées à l'unanimité.

*Philippe Lugan et Rosemary Eychenne.
(Membres du CCAS)*



CONTACTS

> **Permanences à la mairie de Taden :**
Lundi 10h-12h et Mercredi de 10h à 12h

> **Par téléphone : 02 96 87 63 50**
(M.Lugan Philippe/ M^e Eychenne Rosemary)

12 MAI

DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Ce partenariat vise à améliorer le dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents.

Sous l'impulsion du Maire et de la Gendarmerie Nationale ces citoyens référents, volontaires et bénévoles :

- > Seront des relais d'alerte auprès de la Gendarmerie Nationale pour tout évènement suspect ou troublant l'ordre public ;
- > Recevront une information spécifique par le responsable local des forces de sécurité de l'Etat portant sur son champ de compétence, les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité de l'Etat, les actes élémentaires de prévention et les réflexes à développer lorsqu'ils seront témoins d'une situation anormale ;
- > Diffuseront des conseils préventifs auprès de la population et feront la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance (« opération tranquillité vacances » ...) ;
- > Relieront les faits qui leur auront été signalés par les habitants de la commune auprès de la Gendarmerie Nationale ;
- > Ils ne se substitueront toutefois pas aux forces de l'ordre.



La gendarmerie, quant à elle, désignera un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir les informations, leur dispenser des conseils, les guider dans leur rôle et leur diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Des réunions publiques seront impulsées par les trois protagonistes de ce dispositif (Maire, Gendarmerie Nationale, Citoyens référents) afin de sensibiliser les habitants de la commune et restituer au moins une fois par an le bilan de ce dispositif.

Ce protocole sera conclu pour une durée de trois ans et renouvelable par reconduction expresse.

BUDGET PRINCIPAL

La dernière revalorisation des taux communaux de taxes foncières avait eu lieu en 2003, soit il y a **18 ans**. Ces taux avaient diminué à partir de 2017, dans le cadre du Pacte fiscal élaboré par Dinan Agglomération suite à la fusion des ex-EPCI, pour atteindre les taux actuels. Par délibération du 31 mars 2021, le conseil municipal a voté les taux d'impositions 2021. Mais le taux de TFPNB ne pouvant augmenter plus que le taux de TFPB, le conseil municipal est obligé de rectifier son erreur et vote les taux suivants :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2020 (pour mémoire)	Taux 2021	Evolution 2021/2020
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	9,89 %	9,89 %	0%
Taxe sur le foncier bâti TFPB	13,57 %	14,57 % (34,10 % avec taux dpt)	+ 3,021148%
Taxe sur le foncier non bâti TFPNB	41,84 %	43,10 %	+ 3,021148%

PERSONNEL / INDEMNISATION

A l'occasion des élections départementales et régionales se déroulant les dimanches 20 et 27 juin 2021, il est fait appel au personnel communal.

Le choix de rémunérer ou de compenser les travaux supplémentaires relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale et doit faire l'objet d'une délibération.

Il est décidé d'allouer par arrêté individuel une indemnité forfaitaire de 370,81 € par tour de scrutin aux agents concernés (catégories C et B de la filière administrative).

AMÉNAGEMENT DE LA RUE GUÉRAULT

La première tranche de travaux sur la rue Guéroult concerne la création de stationnements pour les riverains et des travaux sur le mur d'enceinte du Jardin du Manoir.

Ce programme, suivant les préconisations de l'étude urbaine et avis conforme des architectes des Bâtiments de France et du CAUE, vise :

- > à étudier la requalification de la rue et ses abords;
- > à rénover les trois garages existants et réaliser une extension pour permettre l'accueil de trois stationnements supplémentaires à destination de certains riverains, n'ayant aucune possibilité de garer un véhicule sur leur terrain;
- > à abaisser la hauteur du mur d'enceinte du Manoir, le modifier et le repositionner;
- > à construire 2 sanitaires au droit des nouveaux garages, permettant la destruction de ceux situés près de l'église et la création d'une venelle à leur emplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions (M^{me} Le Mercier, Messieurs Henry, Carnet et Potin) approuve l'avant-projet définitif.

ASSOCIATIONS

La commune participe, depuis quelques années au Forum des Associations organisé à Dinan, à l'instar de ses voisines : Dinan-Léhon, Quévert, Lanvallay, Aucaleuc, Vildé-Guingalan, Trélivan, Saint-Carné et Saint-Hélen.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif pour 2021 et approuve une prise en charge financière de 286,90 €, (0,112€ par hab).

IMPLANTATION ANTENNE RELAIS

Il y a plus d'un an, la commune a été sollicitée par les opérateurs Bouygues et SFR à la recherche d'un lieu d'implantation pour une antenne télécom 5G commune à ces 2 opérateurs dans la ZA des Alleux.

Lors de cette entrevue non officielle, Madame le Maire a indiqué :

- > Que la commune ne disposait pas de terrain dans le secteur
- > Qu'elle souhaitait voir ces équipements se situer le plus loin possible des habitations
- > Qu'elle désirait que ces équipements soient mutualisés entre tous les opérateurs, SFR, Bouygues, Orange et Free puisqu'ils ont les mêmes objectifs d'installation dans le secteur.

Plus de nouvelle jusqu'à ce que la société FREE dépose, de façon officielle et sans aucune concertation préalable avec la commune, un dossier d'intention pour l'implantation d'une antenne relais rue de la Tramontane.

Le conseil municipal, fait part de son opposition à l'implantation de l'antenne relais Free, à l'endroit indiqué, car le projet, tel que présenté, porte atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, sites et paysages (art R.111-15 et 21 du code de l'urbanisme) (Maison du Petit Paris) et contrevient à la protection des monuments historiques (art L.621 et suivants du code du patrimoine) (Périmètre protégé du Château de la Garaye).



30 JUIN

En préambule aux délibérations du Conseil Municipal, l'association « La Chamaille » se présente et dresse un bilan de son intervention.

FINANCES - VOTE DE SUBVENTIONS

Par délibération du 31 mars 2021 le conseil municipal avait décidé d'allouer des subventions de fonctionnement annuelles à hauteur de 25 312 €, dont 18 167 € pour les associations communales et 7 145€ pour les associations domiciliées hors de la commune.

L'enveloppe budgétaire allouée en 2021 s'élève à 30 000 €. Aussi reste-t-il aujourd'hui 4 688 € de crédits disponibles pour des subventions dites exceptionnelles.

Trois demandes de subventions, à hauteur de 1 596,76 €, ont ainsi été formulées :

ASSOCIATION	Objet de la subvention	Montant subvention 2021
La Chamaille	Subvention de fonctionnement non versée en 2020. Population communale au 01/01/2019 x 0.47 € 2 408 habitants x 0.47 € = 1 136,76 €	1 136,76 €
Chambre des métiers	60 € par apprenti Tadennais (6)	360 €
Kiwanis	Joutes nautiques 2021	100 €
TOTAL		1596,76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue ces subventions.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national et communal.

Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de la commune, la réalisation de petits chantiers/missions sur le territoire communal de Taden pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide (15€ pour une mission de 3 h, pas plus de 5 missions dans l'année).

Le budget prévisionnel de cette action serait de 1 200 €, soit 80 missions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sa mise en place en 2021.

TARIFS GARDERIE

La commune n'a repris la gestion en régie de la garderie périscolaire qu'en septembre 2020 (fin du partenariat avec la SCOP annoncée en juin 2020, en pleine crise sanitaire) et les tarifs avaient été votés dans l'urgence.

La CAF accompagne la commune pour l'équilibre budgétaire par le biais de subventions (CEJ / PSO).

Cependant les subventions qu'elle verse sont assujetties à l'application d'un tarif différencié selon le quotient familial.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

Tranche	Quotient familial	MATIN	16H30 - 17H30 Goûter	1/2h supplémentaire
1	De 0 à 500 €	0,70 €	1,20 €	0,20 €
2	De 501 à 700 €	0,80 €	1,30 €	0,30 €
3	De 701 à 850 €	0,90 €	1,40 €	0,40 €
4	De 851 à 1100 €	1,00 €	1,50 €	0,50 €
5	De 1101 à 1300 €	1,10 €	1,60 €	0,60 €
6	De 1301 à 1500 €	1,20 €	1,70 €	0,70 €
7	Plus de 1500 €	1,30 €	1,80 €	0,80 €



Par 17 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Le Mercier et M. Henry), le Conseil Municipal, vote ces tarifs avec effet au 1^{er} septembre 2021, *précise qu'en cas d'impossibilité de déterminer le quotient familial, par absence de production des pièces justificatives par les familles (déclarations de revenus et de composition familiale), le tarif maximum (tranche n°7) sera appliqué.*

TARIFS CANTINE

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Aussi, le conseil vote les tarifs suivants :

Tranche	Quotient familial	Repas enfant TADEN	Repas enfant HORS TADEN	Repas Adulte
1	De 0 à 500 €	1,00 €	1,00 €	4,75 €
2	De 501 à 700 €	2,85 €	3,35 €	
3	De 701 à 850 €	2,90 €	3,40 €	
4	De 851 à 1100 €	2,95 €	3,45 €	
5	De 1101 à 1300 €	3,00 €	3,50 €	
6	De 1301 à 1500 €	3,05 €	3,55 €	
7	Plus de 1500 €	3,10 €	3,60 €	

BUDGET CAMPING : TARIFS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs pour 2022

Tarifs emplacements (tentes et caravanes) : augmentation de 5%

Tarifs locations (mobil-homes et chalets) : augmentation de 7,5%

Adhésion ACSI :

Les propriétaires de caravane ou camping-car peuvent acheter une carte «ACSI».

Cette carte permet aux vacanciers de bénéficier de tarifs préférentiels dans les campings labellisés «ACSI». Ce dispositif est forcément un volet d'attraction de la clientèle touristique ; en particulier sur les périodes de moyenne et basse saison.

ALSH

La Commune de Quévert a mis en place un service minimum d'accueil au sein des locaux du groupe scolaire « le Petit Prince » pour la période allant du 7 au 23 avril 2021 (confinement). Ce service a été ouvert aux familles prioritaires domiciliées dans la commune, mais aussi aux familles prioritaires domiciliées dans la commune de Taden. Ces dernières ont pu bénéficier du tarif « commune ».

En contrepartie, la commune de Taden s'engagerait à verser une participation financière de 14€/ journée et par enfant accueilli.

Vu la fréquentation enregistrée de 4 enfants domiciliés à Taden, représentant un total de 10 journées de fréquentation, la participation financière serait de 140€.

Convention avec Quévert (mois d'août)

Les communes de Taden et Quévert exercent la compétence ALSH, en régie municipale directe, depuis le 1^{er} janvier 2021. Il est proposé de signer une convention de mutualisation du service sur le mois d'août. En effet la commune de Taden ne propose pas d'ALSH sur cette période contrairement à la commune de Quévert.

Sur le mois d'août, la commune de Taden mettra gracieusement à disposition de la commune de Quévert un de ses agents municipaux qualifié. En contrepartie la commune de Quévert s'engage à accueillir, dans ses locaux, sur la période du mois d'août, les enfants tadennais aux tarifs appliqués aux jeunes Quévertois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les deux conventions.

Pérennisation de la gestion de l'ALSH en régie directe

Par délibération du 16 décembre 2020 la commune avait décidé de créer un ALSH municipal, fonctionnant en régie directe, à compter du 1^{er} janvier 2021. Toutes les incertitudes, quant au fonctionnement du service étant désormais levées, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. De pérenniser le fonctionnement du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en régie municipale à compter du 1^{er} septembre 2021 sur le site de l'école maternelle ;
2. De préciser qu'il sera exercé de la façon suivante :
 - > Ouverture les mercredis, les petites vacances scolaires, mois de juillet
 - > Accueil des enfants de 7h30 à 18h30
 - > Capacité d'accueil : 30 enfants
 - > Embauche de contractuels de septembre à décembre 2021
 - > Création des postes de titulaires au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022
 - > Fourniture des repas par la commune de Quévert.
3. De créer les postes nécessaires au fonctionnement du service sur le motif d'accroissement temporaire d'activité :
4. D'accueillir des stagiaires/vacataires BAFA/BAFD au sein de l'ALSH et de fixer l'indemnisation des journées de stages pratiques à hauteur de :
Stagiaire BAFA : 65% du SMIC ;
Stagiaire BAFD : 100% du SMIC.

PERSONNEL

Recrutement d'un emploi saisonnier

Les besoins d'entretien des espaces verts importants en saison estivale, associés aux départs pour congés annuels des agents, rendent le fonctionnement des services techniques municipaux parfois compliqué.

Par ailleurs un agent est actuellement en arrêt ma-

ladie et sa reprise reste encore incertaine voire incomplète.

Afin de pallier ce manque il est proposé de recruter un agent technique, à temps complet, en contrat à durée déterminée pour les mois de juillet et août 2021.

Recrutement d'un emploi PEC, services administratifs.

Un des adjoints administratifs du secrétariat de Mairie, chargé des finances notamment, est absent depuis octobre 2020. Une demande de mise en disponibilité, initialement demandée par cet agent en octobre 2020, a ensuite été différée pour placement en congés maternité. Aussi un agent contractuel a-t-il été recruté pour pallier cette absence d'octobre 2020 au 31 mai 2021.

Depuis des contrats à durée déterminés se sont succédés pour les mois de juin et juillet 2021.

Eu égard à l'incertitude qui pèse sur la reprise de fonction de l'agent titulaire, et à la difficulté d'appréhension des demandes de cet agent, il lui a été indiqué que sa demande de mise en disponibilité initialement demandée, et acceptée, à compter de décembre 2020 (pour une durée de 6 mois) serait effective à l'issue de son congés maternité (septembre 2021) pour une durée de 6 mois.

Il est donc aujourd'hui proposé d'établir un nouveau contrat de travail à durée déterminée avec l'agent contractuel de remplacement, ce dernier donnant par ailleurs entière satisfaction.

Cet agent est potentiellement éligible au dispositif des contrats aidés (PEC) avec une prise en charge par l'Etat comprise entre 35 et 65%.

Le contrat PEC pourrait ainsi être établi pour une durée de 13 mois, du 1^{er} août 2021 au 31 août 2022, afin de permettre la formation de cet agent contractuel et envisager une pluralité de missions en cas de retour de l'agent titulaire à l'issue des 6 premiers mois de disponibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Recrutement d'un emploi, renfort temporaire, services administratifs.

A contrario de la morosité économique actuelle, l'activité administrative connaît un regain considérable.

La complexité des demandes, leur variété, les délais de plus en plus contraints pour des dossiers de plus en plus techniques, les évolutions règlementaires évoluant à un rythme effréné rendent en effet le quotidien du secrétariat assez délicat en ce moment.

A titre d'exemple il apparaît que les demandes en matière d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner ...), en lien très certainement avec la situation sanitaire actuelle et notamment les souhaits d'évasion urbaine de la population, croissent de manière exponentielle (le niveau du troisième trimestre 2020 a été atteint dès le premier trimestre 2021).

Afin d'éviter une saturation des services et de maintenir un niveau de service public irréprochable, il apparaîtrait opportun de recruter un assistant administratif polyvalent de renfort.

Ce renfort pourrait s'étaler sur une période de 6 mois ; d'autant plus que les aides de l'Etat sont aujourd'hui substantielles pour l'embauche de jeune en contrat aidé avec un projet de formation qualifiante (PEC : Parcours Emploi Compétence). L'idée de recruter un jeune de moins de 26 ans trouverait ainsi tout son sens puisque l'Etat accompagnerait la commune à hauteur de 65% et que le jeune bénéficierait d'une formation approfondie et qualifiante dans les métiers administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M^{me} Le Maire à procéder au recrutement.

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIQUE MOBILE

Pour rappel, La société FREE a déposé, de façon officielle et sans concertation avec la municipalité, un dossier d'intention pour l'implantation d'une antenne relais rue de la Tramontane. Le conseil Municipal a délibéré en défaveur de ce projet le 12 mai dernier.

Le 15 juin 2021 la société ORANGE a déposé un dossier identique pour l'implantation d'une antenne relais téléphonique à proximité de l'aire de covoiturage de Dombriand. Une pétition d'habitants s'opposant au projet a été reçue en Mairie.

Madame le Maire suggère de préparer un courrier, à l'attention des différents opérateurs, et reprenant le souhait de la commune d'une mutualisation ou d'harmonisation des implantations de ces antennes relais.

Ce courrier sera proposé à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance (06 juillet 2021).

HABITAT URBANISME

Le terrain d'assiette de l'ancienne EREA, aujourd'hui fermé, est propriété de Dinan Agglomération.

Une requalification urbaine de cet espace est ainsi envisagée en lien étroit avec la commune.

Une des clefs de voûte de cette requalification du quartier « La Génétais » consiste à accueillir le Foyer des Jeunes Travailleurs par transfert du site actuel du Pont Pinet à Dinan et construction de logements pour les apprentis du CFA d'Aucaleuc.

Ce projet de résidence habitat jeune (145 logements) serait porté par la SA LES FOYERS, bailleur de Steredenn, en étroite collaboration communale et intercommunale.

L'aile Ouest du site de la Génétais est apparue comme la plus adaptée et verrait se construire un bâtiment neuf en lieu et place de l'ancien internat de l'EREA (ce dernier devant être démoli, au cours du 1^{er} semestre 2022, car non fonctionnel et amianté).

Au regard de l'importance de cette opération et de la requalification structurelle du site, par la création d'un nouveau quartier, il apparaît à la fois indispensable de mener une étude urbaine globale et d'associer la population tadennaise riveraine.

Suite à la rencontre entre Dinan Agglomération et la commune le 09 juin 2021, une réunion d'échanges aura lieu le 08 juillet 2021 avec les riverains, sur le site de l'ancien Eréa.

6 JUILLET

PERSONNEL

Le responsable des services techniques de la commune, agent de maîtrise principal à temps complet, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre prochain. Toutefois cet agent épuisera ses droits à congés annuels du 9 au 30 septembre 2021.

Afin de pallier ce départ, et d'assurer la continuité du service, une procédure de recrutement a été engagée et un jury chargé du recrutement d'un nouveau responsable des services techniques constitué.

Suite aux entretiens qui se sont tenus le 17 juin 2021, la candidature de Monsieur Christopher Lault, non titulaire de la fonction publique (agent contractuel au grade de technicien principal de 1^{ère} classe – 11^{ème} échelon – dans sa précédente collectivité) et exerçant actuellement les fonctions de responsable des services techniques de la communauté de communes des Loges (45) a été retenue par le jury.

Un accord a par ailleurs été trouvé pour une prise de fonction au 16 août 2021, permettant un « tuitage » entre les 2 agents au cours du mois d'août 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à partir du 16 août et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel.

Il convient de compléter la délibération du 04 avril 2018, instaurant le RIFSEEP pour tenir compte de la modification du tableau des effectifs communal créant le grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Rappel : ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire: l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative: le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Vote à l'unanimité moins une voix (M. Le Coz)

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE MOBILE

Pour rappel : affaire présentée lors du conseil municipal précédent

Réponse à la société ORANGE désireuse d'implanter une antenne relais téléphonique à proximité de l'aire de covoiturage de Dombriand. Même si le projet, contrairement à celui de FREE, n'est pas situé dans un périmètre patrimonial protégé, la municipalité de Taden s'y oppose pour les raisons suivantes :

➤ Orange n'a pas tenu compte de la marge de recul à la voie classée de grande circulation, si bien que le déplacement de l'antenne entraînerait son rapprochement des habitations

➤ De plus la future voie verte Dinan-Dinard, qui passe à cet endroit, est au cœur des préoccupations communales et intercommunales en termes environnementaux et s'en verrait fortement entachée.

➤ Orange a déposé dans le même temps un dossier sur la ZA voisine de St Samson sur Rance, pour lequel un avis défavorable a été émis par cette commune.

Alors que le secteur est très prisé par les opérateurs, le Conseil Municipal réaffirme son opposition systématique à tout projet non mutualisé car il est impensable de voir la zone défigurée par plusieurs antennes proches de quelques centaines de mètres les unes des autres.

URBANISME MODIFICATION DE PLUIH

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'Agglomération en matière d'habitat. C'est un document vivant, appelé à évoluer annuellement.

Un premier inventaire des demandes d'évolution du PLUiH a été réalisé auprès des communes au cours de l'automne 2020 et a conduit à une procédure de modification de droit commun, concernant 60 objets de modification, sur le territoire de l'agglomération, procédure envoyée aux communes le 4 juin 2021. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis au projet de modification du PLUiH.

Le dossier de modification, dans lequel figurera l'avis des Personnes Publiques Associées et des Communes, fera l'objet d'une enquête publique cet automne, avant d'être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

La commission urbanisme propose les modifications complémentaires suivantes :

Centre bourg Taden – Classement de la parcelle D561 en UA

La parcelle D561 d'implantation du bar du manoir est incluse dans le périmètre de centralité du bourg au titre du PLUiH. Or, celle-ci est exclue de la zone UA, ce qui limite de fait les possibilités d'extension du seul commerce de centre bourg. Ainsi, pour assurer sa pérennité et garantir le dynamisme du centre bourg, la commune de Taden souhaite que soit apportée une correction au PLUiH en intégrant la parcelle D561 à la zone UA attenante.

La Moisenie - Parcelles A690 et A51 : bâtiments anciens pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Dans le prolongement de la demande qui a été formulée par le propriétaire, la commune souhaite que ces bâtiments soient identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination afin de permettre leur réhabilitation.

La Jossais - Parcelle D2882 : bâtiment ancien pouvant faire l'objet d'un changement de destination

La maison de maître située sur la parcelle D2882 présente un véritable intérêt patrimonial. La commune souhaite qu'elle soit identifiée comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination afin de permettre sa réhabilitation.

La Jossais – D2882 et D271 - Arbres à protéger

Le jardin de cette maison sur les parcelles D2882 et D271 comporte des arbres à protéger que la commune souhaiterait inscrire comme tels au PLUiH.

Boulevard du Petit Paris - Parcelle AB48 : arbre à protéger et source d'eau

La commune souhaiterait compléter l'inventaire des arbres inscrits au PLUiH en intégrant celui situé au milieu de la parcelle AB48.

De plus, il est à noter la présence d'une source constituant une zone humide qu'il faudrait prendre en compte dans le cadre de la procédure de modification du PLUiH en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier préalable présenté par Dinan Agglomération et émet un avis favorable sur les propositions complémentaires proposées par la commission urbanisme pour transmission à Dinan Agglomération.

CIMETIÈRES

Un groupe de travail composé d'élus (Madame le Maire, Mesdames Boissière et Lenoir), d'agents des services techniques (Bernard Le Petit, Bonny Le Brun, Aurélie Lebailly) et administratifs (Nelly Gauthier, Lucie Defourny, Karine Vallet, Ludovic Floury) s'est constitué récemment pour sécuriser, en collaboration étroite avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, mandaté à cet effet, le règlement des cimetières municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement intérieur.

1^{ER} SEPTEMBRE

ENVIRONNEMENT

ZÉRO PHYTO

Dans la continuité des pratiques engagées dès 2020, la commune affirme sa volonté de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, éliciteurs...) ou anti-mousses sur l'intégralité de ses espaces verts et voiries (cimetière et terrains de sport inclus).

Cette délibération d'engagement en Zéro Phyto a plusieurs bénéfices :

- bénéficier de 50% d'aide (au lieu de 40%) de la Région Bretagne sur les montants plafonnés pour l'acquisition de matériels alternatifs,
- obtenir un consensus au niveau du conseil municipal, et assurer la durabilité de l'engagement
- faciliter la communication auprès de la population et des communes du bassin versant, en tant que commune exemplaire,
- valoriser le travail des agents municipaux
- bénéficier du trophée régional "Zéro phyto", qui récompense chaque année les communes pour leur engagement à compter du 1^{er} janvier de l'année N-1 (+ tenues offertes aux agents).

Une inscription est attendue pour le 22 octobre 2021 auprès de la Région.

16 voix pour et 1 voix contre (Monsieur POTIN)

Demande de subventions pour l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique.

La volonté de Dinan Agglomération est d'accompagner les communes vers une valorisation totale de leurs déchets végétaux avec comme objectif la fin du dépôt en déchetterie pour ces déchets communaux à horizon janvier 2023.

Le défi «Val-vert» permet d'identifier diverses initiatives vertueuses inscrites dans cette logique : équipements de compostage, équipements de tonte mulching, broyage des déchets verts pour une réutilisation en paillage... Un fond de concours de soutien à l'investissement est ouvert aux projets communaux répondant à la gestion en local de leurs déchets végétaux.

La commune pourrait acquérir :

- Un broyeur de végétaux (environ 26 000 € HT) ;

- Un désherbeur mécanique (8000 € HT) ;

- Deux roues désherbeuses (1200 € HT) ;

Avec une participation avoisinant les 11 000 € (Région) et 5 000€ (Dinan agglomération)

Des démonstrations ont été effectuées en présence des services techniques, qui ont apprécié l'efficacité et la facilité d'utilisation de tous ces outils, construits et commercialisés de plus par une entreprise bretonne.

FINANCES

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Les services de la Préfecture et de la DGFIP appellent les collectivités locales à se porter candidates pour la comptabilité M57 dès le 1^{er} janvier 2022. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune son budget principal uniquement (le budget annexe du camping restant assujéti à la M4).

Participation aux frais du RASED

Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est un dispositif de l'Education Nationale destiné à soutenir les élèves en difficulté et à prévenir le risque d'échec scolaire par des interventions sur le lieu de scolarisation. Son rôle est fondamental dans la détection précoce des difficultés.

Le conseil vote une participation communale forfaitaire de 0,25 € par élève et par an.

Protocole d'accord financier

Les propriétaires des bâtiments de la Billardais, M et M^{me} Bouetard, avaient déposé un recours contre un refus de permis de construire, enregistré au greffe du tribunal administratif de RENNES le 16 novembre 2018.

Ils ont décidé de mettre fin, de façon volontaire, aux procédures judiciaires amorcées auprès du Tribunal Administratif et se sont engagés auprès de M^{me} Le Maire à indemniser la commune des frais de justice engagés (3 988,20 €). Ce protocole d'indemnisation directe entre commune et particuliers mérite d'être souligné, car se faisant hors du circuit judiciaire traditionnel.

31 MARS 2021

Don auprès de l'AFM pour le téléthon 2021

La commune alloue, depuis 3 ans, un don annuel au profit du Téléthon sur la base d'un forfait de 0,20 € par habitant. La commune comptant 2 504 habitants au 1^{er} janvier 2021 la participation serait de 500,80 €.

ENVIRONNEMENT

Enquête publique

L'EARL du Petit Rocher sise « Le Petit Rocher » à Pleslin-Trigavou, a présenté, les 31 mars et 13 juillet 2021, une demande d'augmentation des effectifs bovins à 275 vaches laitières, d'extension de la stabulation existante et de modification de la gestion des déjections.

Sur les 275 vaches, 175 seraient en stabulation. Par ailleurs 46 ha de terres, sur les 346 du GAEC, sont situés sur la commune de Taden et voués à l'épandage.

Ce projet de restructuration est intrinsèquement adossé à un projet de méthanisation auprès d'un GAEC, situé sur les mêmes parcelles ou immédiatement voisines, et dont les propriétaires sont les mêmes que ceux de l'EARL du Petit Rocher.

Le conseil par 16 voix et une abstention, émet un avis défavorable sur ce dossier.

MOTIONS

Motion hôpital

Le conseil municipal vote la motion votée le 27 septembre dernier par Dinan Agglomération (voir plus loin)

Motion algues vertes

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, approuve la motion de la commune de Binic Etables-Sur-Mer, qui alerte les pouvoirs publics et dénonce publiquement une situation qui porte atteinte à la qualité de vie des citoyens, à la qualité environnementale de toute une région, à la biodiversité et aux activités économiques de nos territoires.

INTERCOMMUNALITE FINANCES

Adhésion au groupement de commande portant sur l'achat de carburants et de combustibles

Dinan Agglomération souhaite lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'achat de carburants et de combustibles pour la période 2022-2025.

La commune en bénéficiait précédemment.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération, les communes et les autres établissements publics concernées.

Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'achat de carburants et de combustibles.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci fixe le cadre juridique nécessaire à la passation du marché.

Elle désigne Dinan Agglomération comme coordonnateur. A ce titre, celle-ci sera chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires. La commission d'appel d'offres sera celle de Dinan Agglomération, elle sera présidée par son représentant.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



OFFRE DE SOINS SUR NOTRE TERRITOIRE ET DEVENIR DE L'HÔPITAL.

Le conseil municipal de Taden adopte la motion votée en conseil communautaire par Dinan Agglomération, le 27 septembre dernier

«Depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'avenir du Groupement hospitalier Rance Emeraude (GHT) est engagée. Cette réflexion concerne au premier chef l'hôpital René Pleven de Dinan.

L'Agence Régionale de Santé Bretagne a fait part récemment dans la presse de sa position concernant l'implantation du plateau de recours.

Nous déplorons cette position qui intervient alors que ni le conseil de surveillance du Centre Hospitalier René Pleven, ni les élus de Dinan agglomération, n'ont à ce jour connaissance du projet médical.

Attentifs à la qualité des prises en charge hospitalières, nous comprenons la nécessité de développer les collaborations et les complémentarités entre les différents sites hospitaliers du territoire de santé Saint Malo-Dinan. Toutefois, compte tenu des enjeux de ce projet pour notre territoire et ses habitants, nous rappelons avec fermeté que cette nouvelle organisation hospitalière, si elle devait voir le jour :

- > Devra être attentive aux besoins des habitants de tout le territoire de Dinan agglomération
- > Devra se traduire par un renforcement et un développement de l'offre hospitalière de première intention sur Dinan.
- > Devra assurer le maintien d'un service d'urgence et d'un SMUR 24h/24 et 7j/7.
- > Devra conforter les relations avec la médecine de ville et le plateau chirurgical de la polyclinique

du Pays de Rance.

La validation de cette nouvelle organisation suppose au préalable une connaissance complète du projet médical, auquel les élus veulent pouvoir contribuer, par exemple en termes de définition de l'offre de soins de proximité.

Il suppose par ailleurs des engagements clairs sur les moyens humains, financiers, techniques qui seront mis en œuvre afin d'assurer le développement de l'hôpital de Dinan.

Les maires et les élus de Dinan agglomération ne se contenteront pas de simples intentions.

Dans l'hypothèse où ces objectifs ne pourraient être atteints, nous demanderons que soient ré-interrogés le fonctionnement et l'avenir du GHT Rance Emeraude.

Nous invitons le Directeur Général de l'ARS Bretagne à rencontrer régulièrement le Conseil com-



munautaire ou la Conférence des Maires de Dinan Agglomération afin de présenter l'état d'avancement du projet médical de territoire et du projet hospitalier.

Une prochaine rencontre pourrait être l'occasion pour l'ARS de présenter les documents qui l'ont conduit à proposer un hôpital à 3 sites d'intervention, dont un site de recours, et à retenir une localisation préférentielle pour ce dernier.»

Rappel pour info, ce qui serait prévu : un site à St Malo, un site à Dinan et un plateau urgences entre les deux sites...



Conseils de quartiers et budget participatif

Des débuts difficiles

Si le principe de création des conseils de quartiers et du budget participatif n'est pas à remettre en cause, force est de constater que leur mise en place a été difficile cette année.

A cela, plusieurs raisons, me semble-t-il :

- La difficulté de mobiliser et d'impliquer largement les habitants dans de tels projets. Si, au début, j'avais suggéré 3 conseils : le bourg de Taden, le quartier du Domaine et celui de Trélat-la Granville, je n'ai pu cacher ma déception après n'avoir eu qu'une seule candidature sur Trélat... Dans ces conditions, seules deux instances de discussion ont été mises en place mais les disparités géographiques et les attentes des participants n'ont pas toujours permis de prendre assez en compte les questionnements ou aspirations de chacun, certains éprouvant parfois des difficultés à se situer dans le groupe.

- L'amalgame entre la création des conseils de

quartiers et la mise en place du budget participatif a sans doute ajouté de la confusion à la démarche que j'ai souhaité initier. MEA CULPA ! Peut-être ai-je voulu aller trop vite en m'appuyant sur les conseils de quartiers, instances que j'ai cru adaptées pour l'élaboration des projets du budget participatif.

- L'attitude de certaines personnes qui ne viennent à ce genre de réunion que pour critiquer l'action municipale ou leurs voisins, sans présenter en contrepartie la moindre proposition.

- La difficulté de cerner les projets : projets spécifiques à un quartier ou duplicables sur tout le territoire de la commune?

L'année prochaine, nous différencierons bien les deux instances.

E.Thoreux, Maire



LE CONSEIL DE QUARTIER

Véritable instance d'échanges entre municipalité et habitants. A ce sujet nous pensons installer dans chaque secteur une boîte aux lettres dans laquelle les habitants déposeraient leurs questions ou aspirations (pas de billet anonyme). Ces boîtes relevées régulièrement par les conseillers permettraient de préparer les conseils de quartiers.

LE BUDGET PARTICIPATIF

Avec des projets à vocation collective élaborés par des personnes désireuses de s'investir dans une démarche collaborative d'élaboration de projets (particuliers ou groupes de connaissances ou d'amis). Le budget participatif n'aurait ainsi aucun lien avec le conseil de quartier.

Pour cette année, la municipalité avait budgétisé 46 844€ représentant deux années de budget participatif (2020 et 2021 par suite du covid qui avait empêché la réalisation en 2020) avec une somme de 22 422€ chaque année soit 10 €/hab.

Le groupe du Domaine – La Grandville - Trélat a présenté un projet, celui du bourg en a finalisé 3.

A l'heure où j'écris cet article, nous sommes encore dans la phase d'analyse . Nous vous les présenterons ultérieurement afin que vous puissiez voter pour l'un d'entre eux au cours du 1^{er} trimestre 2022.



Naissances

Le 20 avril 2021

Camille FARAMUS

28, Résidence du Moulin

Le 27 avril 2021

Liam HERNIOTE

20 rue du Pré d'Ahaut

Le 22 juillet 2021

Bastien ROUX

6 rue du Pré d'Ahaut

Le 2 août 2021

Diane DELMOTTE

2 Résidence du Bois Coudray

Le 14 août 2021

Ewen BRETEL

1 La Foucherais

Le 30 août 2021

Logan DAUCET

3 La Ville Appoline

Le 20 septembre 2021

Abigaël NEAUD

102 Résidence Le Domaine

Le 29 octobre 2021

Loïs JOULAUD FEHN

2 Rue de la Ville au Comte

Le 16 novembre 2021

Rose DOMINGUES MOITINHO

8 la Prairie

Mariages

Le 22 mai 2021

Michaël MOUSSET & Aurélie DELAVAL

15 La Vallée Sur l'Etang

Le 21 juin 2021

Rudy CAMBIER & Morgane BEUREL

11 Les Landes Basses

Le 31 juillet 2021

Slimane ZIANI & Méganne PETIT

14 La Grand'Ville

Le 28 août 2021

Georges EVANS & Kloë MEXMAIN

7 Résidence Villeneuve

Décès

Le 27 avril 2021

Simone RENAULT

Ep. ROLLAND

1 La Jossais

Le 19 mai 2021

Thi Kim Khue NGUYEN

Veuve GUERN

9 Loc Maria

Le 26 mai 2021

Patrick PHILIPPOT

7 Jugonet

Le 27 mai 2021

Anne FONTAINE

Ep. GOFFIN

7 Les Portes

Le 13 juin 2021

Marie RÉGEARD

Vve COLLET

La Bouhourdais

Le 27 juin 2021

Auguste LESCALIER

Le Couvent

Le 8 août 2021

Renée PREVAULT

Veuve LAUNAY

14 Les Coteaux de Beauregard

Le 5 novembre 2021

Marc BEN SOUSSAN

17 Rés. La Grand Cour

Le 9 novembre 2021

Robert BUCAILLE

2 Passage des Grèves

Le 13 novembre 2021

Christine LEDRESSEUR

32 Rés. La Grande Allée

Déclaration Préalable

Monsieur MOUSSET Michaël

> Pose d'une clôture

15 RESIDENCE DE LA VALLEE
DE L'ETANG**Monsieur DAUMER Gabriel**

> Edification d'une clôture

3 LE COURTIL DE BEAUREGARD

Madame RUCAY Géraldine

> Construction d'un studio

5 RUE DU PETIT BON ESPOIR

Monsieur NOGUES Jean-Claude> Construction d'un appentis et
d'un abri de jardin

25 RES DU MOULIN

Monsieur GRENIER Gérard

> Construction d'une véranda

4 RES DU BOIS COUDRAY

Madame PLANEIX Céline

> Edification d'une clôture

1 LA CROIX CHARDON

Monsieur LEEMANS Tom> Pose de 4 vélux de toit dans le
cadre d'une rénovation partielle
d'une toiture

2 SAINT VALAY

Monsieur PHILIPPE Julien

> Création d'une extension

63 LOT DE LA GRANDE ALLEE

Madame FILLION Magali

> Réfection de la toiture

4 B RUE SOUQUET

Monsieur BROCHU Benjamin> Création porte d'entrée,
agrandissement fenêtre,
remplacement fenêtres et
isolation thermique

40 RES DE LA GRAND COUR

Monsieur CHAPRON Cyril

> Edification d'une clôture

11 LOT DE LA GRANDE ALLEE

Madame JAMET Marylène

> Réfection de la toiture

8 LA GRAND VILLE

OPEN ENERGIE représentée**par M. MSELLATI David**> Pose de 10 panneaux
photovoltaïques sur la toiture

3 RES LA PRAIRIE

Monsieur HOREL Jean-Yves

> Edification d'une clôture

19 RES LE DOMAINE

Monsieur CADIOU Alexandre

> Construction d'une pergola

20 LA GRANDE ALLÉE

Madame DUSSART Vanessa> Remplacement châssis de
toit existant par châssis de toit
encastré

90 RES LE DOMAINE

Monsieur HIGNARD Stéphane> Remplacement des fenêtres et
porte-fenêtres

1 RUE DE LA ROBARDAIS

Madame LE COZ Annie

> Edification d'une clôture

18 RESIDENCE LE VAL RENARD

M. DERENONCOURT Patrick

> Installation carport et pergola

13 RES LE DOMAINE

Madame ROUSSEAU Chantal> Charpente et couverture de la
lucarne rampante

1 LES JARDINS DE PRÉVAL

Madame DULAC Irène> Installation de tunnels froids
pour maraîchage

8 RUE DE LA RABINE

M^{me} LOUREIRO PEREIRA Silvia> Transformation du garage en
pièce d'habitation

5 LA PONTAIS

Madame COULAND Christine> Remplacement porte d'entrée,
porte de garage et portail

15 LA TOUCHE CHEVRET

Madame DAVY Sylvaine

> Edification d'une clôture

20 RES LA GRAND'FONTAINE

Mme DHEURLE-EDOUARD**Nathalie**> Changement des fenêtres et de
la porte d'entrée

1 LE PORTAIL

COMMUNE DE TADEN**Mme THOREUX Evelyne, Maire**

> Abri cour

2 RUE DE MONTPERTUIS

Madame CAILLAT Morgane> Clôture d'une parcelle à usage
agricole

LE MOULIN DU MOTTAIS

Monsieur AUFRAY Jean-Yves

> Edification clôture

7 HAMEAU DES GRANDES
TOUCHES**Monsieur FAROUDJA Pascal**> Changement des menuiseries
extérieures

4 LA BOUHOURDAIS

Monsieur DESILLES Fabrice> Mise en oeuvre d'une ITE,
remplacement menuiseries et
tabatière par vélux

Edification clôture

1 LA VILLE HAUSSAN

Monsieur CHAPON Philippe> Installation chauffe eau
thermique avec 2 capteurs
solaires sur la toiture

28 RES DU BOIS COUDRAY

M^{me} TAMBURINI Florence

> Edification d'une clôture

22 LE PORTAIL

M. et M^{me} DIVEU> Remplacement clôture, portail
et portillon bois par de l'aluminium
gris anthracite RAL 7016

81 RES LE DOMAINE

M. LE GARLANTEZEC Ehouarn

> Extension d'une maison individuelle

33 RES LE DOMAINE

Madame DUPERRET Isabelle

> Mise en place bouche d'évacuation pour poêle à granulés

17 RUE DU PRÉ D'HAUT

Monsieur LEFORESTIER Anthony

> Construction d'une terrasse béton

2 RES LA GRAND'FONTAINE

Monsieur GUILLOUX Laurent

> Pose d'une pergola fixe

9 RES LA GRAND'FONTAINE

Madame FROMONT Geneviève

> Pose de panneau bois brise vue en limite de propriété haut.

180cm

24 RES DE LA GRAND COUR

Monsieur LE BRAS Yann

> Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et changement d'une porte-fenêtre

9 RES LE VAL RENARD

Madame STEVENOT Nathalie

> Installation d'un portail battant

18 LA GRAND VILLE

Monsieur MAHE Yves

> Changement de garde-corps sur un balcon existant

22 RES LE DOMAINE

Monsieur GUILLOUX Laurent

> Carport en bois

9 RES GRAND FONTAINE

Monsieur HALER Renaud

> Changement de menuiseries et réhabilitation intérieure

72 RES LE DOMAINE

Madame NYNS Nathalie

> Pose d'un portail et d'une clôture

14 BOURG DE TRELAT

Monsieur BOURGET Emeric

> Construction mur de clôture

RES LA GRAND'FONTAINE

Madame DUTHOIT Albane

> Remplacement de fenêtres de toit : 3 lucarnes par 2 vélux

17 RES LE DOMAINE

Madame ALORY Carole

> Construction d'une piscine

3 LE GRAND BOIS MENÉ

M.et Mme DOSSET HILY

> Pose d'une clôture

12 LOT DE LA GRANDE ALLEE

Permis de construire

SCI 328 M. BOUILLON Edgard

Modification des façades, des surfaces et destinations, ajout de stationnement et d'une voie

SCI LOUISE-MARIE

M. BOUILLON Edgard

Transfert de permis de construire

ZA DES ALLEUX

Monsieur LANDRY Joseph

Construction d'une maison individuelle

25 RES DE LA VALLEE DE L'ÉTANG

Monsieur DURAND Sébastien

Création d'un garage en annexe

3 RES LA CHAPLAINE

TERRA INCOGNITA

M. CLAUDEL Jean-Yves

Construction d'un entrepôt

1 B RUE DU NOROÏT

Monsieur DECOIN Franck

Construction d'une maison en remplacement d'un hangar

1 BOURG DE TRELAT

Monsieur LEMOINE Julien

Construction d'une maison d'habitation

RÉSIDENCE DU MANOIR

SCI GLB

M. LEMOINE Jean-Philippe

Construction de 2 entrepôts

RUE DE LA TRAMONTANE

ZA DES ALLEUX

SAS SOFAQUE

M. QUEGUINER Bertrand

Construction d'un bâtiment à usage de commerce de gros

RUE DE LA TRAMONTANE

SCI DEEWEE

M. CADUC et M. JAMOT

Construction d'un bâtiment de bureaux

RUE DE LA TRAMONTANE

SCI MANAOUL

M. GANOT Jean

Implantation de cellules commerciales

LA PÂQUENAIS

SCI ML

M. MNATSAKANYAN Artur

construction d'un atelier automobiles

RUE DE LA TRAMONTANE

Madame FABLET Elodie

Construction d'une maison individuelle

28 RES DE LA VALLEE DE L ETANG

SCI TRAMONTANE

M. COURTEL Grégoire

Projet de construction de 2 bâtiments d'activité professionnelle sans accès au public

RUE DE LA TRAMONTANE

Monsieur TEXIER Arnault

Construction d'une habitation avec garage accolé et combles aménagées

10 RES DE LA VALLEE DE L ETANG

Monsieur MALLET Dylan

construction d'une maison individuelle

6 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE

Monsieur DAUTREPPE Yan-Aël

construction d'une maison d'habitation

4 RÉSIDENCE LA GRAND'FONTAINE



S'inscrivant dans un projet global de densification de jardins, l'aménagement de la rue Guérault est un des projets majeurs porté par la municipalité actuelle.

En effet, souhaitant répondre à des préoccupations de stationnement et à des enjeux de valorisation du bâti et de l'espace public, les élus ont souhaité disposer d'une vision d'ensemble sur l'aménagement de la rue Guérault et ses abords. Ils ont donc fait appel à l'agence d'Architecture du Patrimoine ARCHAEB de Léhon associée aux bureaux d'étude Tiriad pour le volet paysager et ADEPE sur la partie VRD pour les aider dans l'établissement des propositions d'aménagement du secteur.

Après de nombreux échanges et réunions de travail, c'est la sobriété qui a guidé le choix des élus qui ont validé l'avant-projet définitif lors du conseil municipal du 12 mai 2021. Le projet présenté intègre l'aménagement de la rue Guérault et la création d'une venelle qui desservira des terrains enclavés.

Une attention toute particulière a été portée sur la qualité architecturale du projet qui s'est attaché notamment au traitement des clôtures qui font la transition entre les espaces public et privé, au dégagement des courées privatives afin de mettre en valeur la dimension patrimoniale des habitations mitoyennes, au choix des matériaux et enfin à la mise en valeur du patrimoine communal par l'abaissement et la destruction partielle du mur d'enceinte du manoir de la Grand'Cour et la création d'un parvis devant l'église Saint-Pierre. Mais l'élément structurant du projet reste la

création des stationnements couverts dans le prolongement de garages existants de la rue Guérault. Ils constituent en effet la première phase opérationnelle d'un vaste ensemble qui devrait débuter au cours du printemps 2022.

Là aussi, soucieux de garantir une intégration harmonieuse aux abords du Manoir de la Grand'Cour et de l'église Saint-Pierre, tous deux protégés au titre des Monuments Historiques, le parti architectural de la construction et le choix des matériaux est apparu comme essentiel dans les décisions qu'ont pu prendre les élus. C'est donc un bardage en châtaignier, une couverture en ardoises, un faîtage à crêtes et embarrures à la chaux, des descentes eaux pluviales et gouttières en zinc pré-patiné qui seront employés pour réaliser ce bâtiment, s'apparentant dans son architecture aux granges d'autrefois.

A noter que les élus ont souhaité intégrer à ce projet 2 sanitaires publics en remplacement de ceux existant rue Guérault, dont un permettra d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Soutenue à hauteur de 150 000 € par l'Etat dans le cadre du plan de relance, la construction devrait avoisiner les 380 000 € HT même si une incertitude plane compte tenu du contexte de hausse des prix dans le secteur de la construction. Réponse en février 2022 après la consultation des entreprises lancée en novembre.

Olivier Noël



Valorisation de l'étang de Trélat

une concertation constructive pour une vision partagée

Soucieuse de placer la protection de l'environnement et de la biodiversité au cœur de sa politique, l'équipe municipale a souhaité engager des réflexions autour d'un projet de valorisation de l'étang de Trélat en lien avec les riverains et les associations utilisatrices de l'espace.

Après plusieurs réunions techniques conduites par M. BOUTRUCHE de l'Agence Technique d'Appui aux Collectivités et auxquelles ont participé les services techniques, M. MELEC de l'association Coeur Emeraude et M^{me} DEBROISE de la communauté de Communes de la Côte d'Emeraude, une première réunion publique a eu lieu le 4 octobre. Réunion à laquelle était convié l'ensemble des riverains et habitants du secteur. A l'occasion de celle-ci, Olivier NOEL, 1^{er} adjoint en charge des Infrastructures, de l'Urbanisme et de la Transition écologique a pu exposer les objectifs de la municipalité, à savoir, valoriser l'espace naturel et le plan d'eau, ouvrir le site à un public plus large, concilier les usages tout en veillant à la préservation et la restauration du milieu naturel.

Lors d'échanges francs, directs mais constructifs, il a été évoqué en premier lieu l'opportunité de réaliser un curage du plan d'eau pour faciliter le déroulement des concours de pêche. Après analyse, cette opération, déjà évoquée en 2015 en concertation avec les acteurs publics de l'environnement, est apparue comme néfaste voire traumatisante pour

le milieu. De plus, les contraintes techniques et réglementaires en font une opération complexe et coûteuse pour la collectivité et pourrait atteindre près de 100 000 €.

Dans un second temps, les intervenants se sont attachés à présenter le diagnostic de l'étang et de ses abords. Cette présentation a permis de confronter les points de vue, de faire remonter quelques doléances, d'exprimer le sentiment d'abandon du site et surtout d'esquisser les contours des actions à entreprendre en identifiant différents secteurs aux enjeux bien spécifiques :

- Tout d'abord une zone humide située à proximité de la source qui alimentait autrefois un ancien lavoir. Assurant l'expansion des crues, cette mouillère apparaît comme difficile d'accès en période de pluies, ce qui ne facilite pas son entretien.

- Ensuite le plan d'eau, ayant vocation à accueillir les promeneurs et des activités de loisir comme les vins d'honneur et les pêcheries mais dont les berges représentent un espace remarquable pour le biotope.

- Enfin, le Frémur, cours d'eau de 2^{ème} catégorie, colonne vertébrale du corridor écologique, qui vient alimenter le captage en eau potable du Bois Joli et dont le lit pourrait être redessiné pour une meilleure autoépuration et une alimentation de la nappe avec restitution en période sèche.



Dans le prolongement de cette réunion, une 2^e rencontre a été organisée le 26 octobre dernier sous forme d'ateliers participatifs afin de mieux appréhender in situ les problématiques et enjeux.

Riche en enseignements, cette déambulation a permis de constater une nouvelle fois la qualité environnementale du site dans son ensemble et de trouver un consensus avec les habitants sur les actions à entreprendre pour le valoriser à savoir :

- > Mettre en place des modes de gestion différenciée pour chacune des zones identifiées : laisser la mouillère à l'état naturel en assurant son entretien une fois par an en août, tondre plus régulièrement les abords du plan d'eau et réfléchir à l'entretien de l'îlot ;
- > Étendre la zone d'expansion du ruisseau au niveau des Aulnes existants en complément des actions propres à la redéfinition des méandres et du lit du Frémur menées dans le cadre de la préservation du milieu aquatique, à l'échelle du bassin versant Frémur-Baie de la Beaussais par la Communauté de Communes Côte d'Emeraude ;
- > Privilégier un cheminement piétonnier en rive gauche du ruisseau, le long des berges, depuis l'entrée de la résidence de la Ville au Comte, en installant à mi-parcours une passerelle bois pour rejoindre directement les abords de l'étang.
- > Mettre en œuvre un entretien adapté des berges

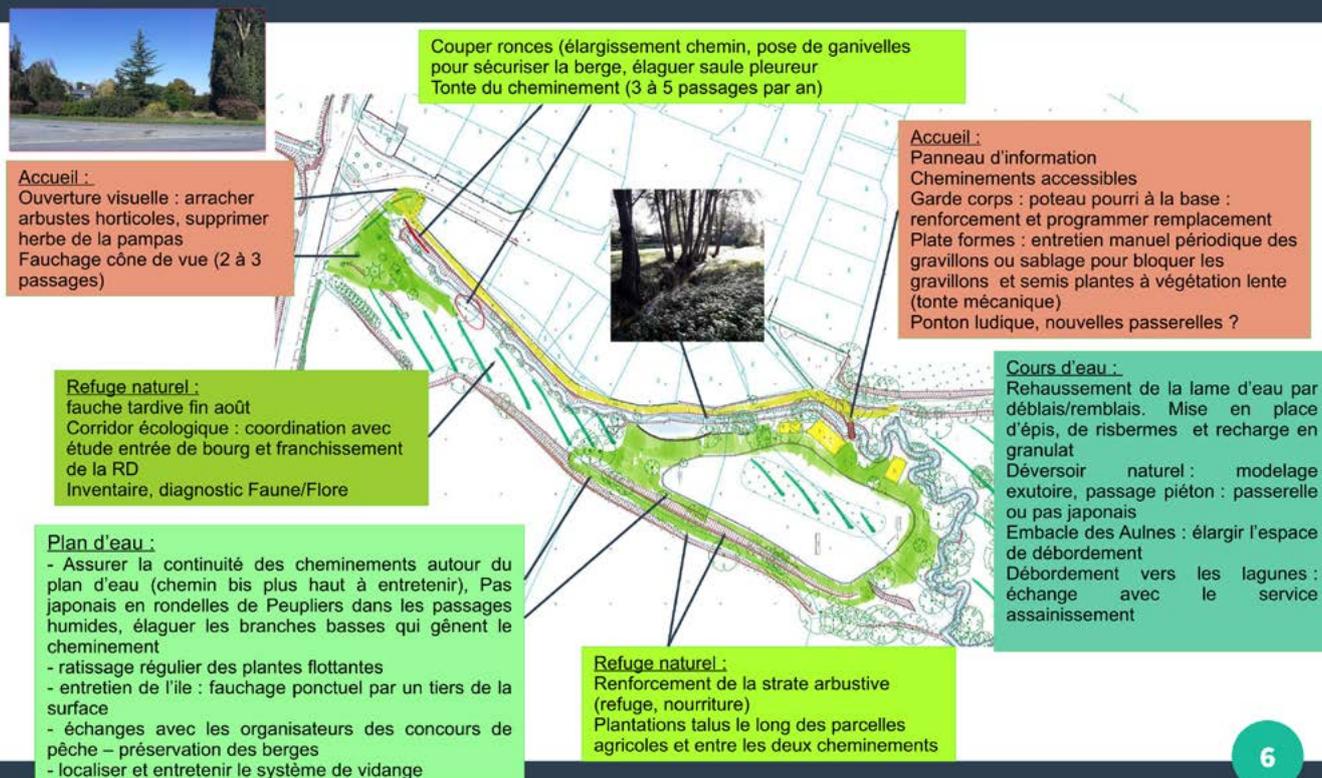
du ruisseau en alternant milieux ouverts et fermés et en s'attachant à proposer des percées visuelles ponctuelles tout en préservant les habitats des insectes ;

- > Lutter et supprimer les plantes invasives comme la renouée du Japon, l'herbe de la pampa, l'aloès d'eau et les bambous ;
- > Renforcer la sécurité des promeneurs par le remplacement du garde-corps de la passerelle principale et par la pose de ganivelles près du Hêtre pleureur.
- > Assurer la continuité du tour du plan d'eau par la mise en œuvre de pas japonais en bois et l'entretien régulier du cheminement en surplomb ;
- > Entretien des plateformes dédiées aux événements festifs souvent envahies par la végétation ;
- > Doter l'espace de loisirs de 4 à 6 bancs et éventuellement d'un ponton d'agrément.

L'implication des riverains et usagers lors de ces 2 rencontres témoigne de leur attachement à ce site naturel remarquable. Même si la concertation se doit d'être poursuivie avec les associations organisatrices d'événements, nul doute que le plan d'action issu de la concertation permettra de mieux répondre aux aspirations des habitants en s'attachant à trouver le juste équilibre entre usages et préservation du milieu.

Olivier Noël

Relevé des échanges rencontre du 26 octobre 2021 : Elus, 10 riverains, CC Côte d'Emeraude, Coeur Emeraude, ADAC22



Créé sur la commune en 1980, le tennis club Taden-Dinan est une institution qui rayonne bien au-delà des frontières communales.

En effet, après plus de 40 ans d'existence, avec 4 courts couverts et un court extérieur, il est un lieu emblématique de la pratique sportive au niveau intercommunal et départemental.

Avec 500 adhérents et une école de tennis qui accueille 210 enfants, le club fait preuve d'un réel dynamisme. La progression du nombre de pratiquants et la qualité des encadrants en font le 2^e club au niveau départemental après Lannion avec, notamment, une équipe féminine en régionale 1 et une équipe masculine au plus haut niveau régional.

Soucieuse de soutenir la vie associative et sportive, la commune apporte sa contribution à la vie du club à travers, notamment, la signature d'un contrat tripartite pour l'emploi d'un éducateur sportif en partenariat avec le Département.



De plus, depuis 10 ans maintenant, le Tennis Club de Taden Dinan organise l'Open GUINDÉ, 3^e plus grand tournoi du Circuit National, le N°1 en Bretagne, à l'occasion duquel on peut croiser des joueurs professionnels venant préparer Roland-Garros. Lors de cet événement communal majeur, les plus chanceux ont eu l'occasion d'admirer Nicolas MAHUT, Guy FORGET, Henry LECONTE, Julien BENNETEAU, Corentin MOUTET, Paul-Henri MATHIEU ou encore Michaël LLODRA et Arnaud CLEMENT lors de matchs d'exhibition du tournoi des légendes.

Cette vitalité du club contraste avec la vétusté de l'infrastructure acquise en novembre 2018 par la commune et qui ne répond plus aux exigences de sécurité d'un établissement recevant du public. C'est ce qu'a confirmé l'étude structurelle menée sur l'ensemble du bâtiment en avril 2021. Les résultats ont été sans appel : l'état de corrosion



avancée de 7 poteaux métalliques ne permettait plus d'assurer l'accueil du public en toute sécurité.

Au regard de ces conclusions, M^{me} le Maire s'est vu contrainte de prononcer la fermeture administrative provisoire du bâtiment le 25 mai 2021.

Pour assurer la survie du club, déjà fragilisé par une crise COVID éprouvante, les élus ont décidé d'engager au plus vite des travaux de sécurisation avec pour objectif la réouverture du club pour la rentrée de septembre.

Pari tenu grâce à la formidable mobilisation des membres du bureau du club, des salariés, des services techniques, des entreprises locales et des élus qui ont su travailler, main dans la main et en bonne intelligence, pour permettre à la commission de sécurité du 17 août 2021 d'autoriser la réouverture au public.

Au final, ce sont près de 103 000 € HT qui ont été consacrés au renforcement des poteaux métalliques, à la création d'un garde-corps en fond de cours, au remplacement de quatre portes de secours, à la refonte du réseau électrique, à la mise aux normes du local chaufferie et à la mise en place d'une alarme incendie, ceci dans un temps record.

D'autres travaux, de moindre ampleur, devront être engagés en 2022 pour renforcer quelques éléments structurels et garantir ainsi l'occupation des lieux pour une dizaine d'années supplémentaires. Cependant, au regard des enjeux, les élus ne pourront s'affranchir d'engager une réflexion plus large en lien avec les représentants du club et en associant l'Etat, les collectivités territoriales et la Ligue de Tennis de Bretagne pour préparer l'avenir d'un club bien ancré dans le territoire.

Olivier Noël

Zéro-Phyto

réduction des déchets verts : réaffirmer des pratiques déjà vertueuses

Lors du conseil municipal du 20 octobre dernier, les élus ont réaffirmé leur souhait de voir la commune s'engager en faveur de pratiques d'entretien respectueuses de la qualité de l'eau, de la santé et de l'environnement. En validant la labellisation «Zéro phyto», la municipalité officialise des pratiques déjà mises en œuvre depuis 2020 par les services techniques. Ainsi, l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, éliciteurs, ...) ou anti-mousses n'a plus cours sur l'intégralité de la voirie et des espaces verts communaux (cimetière et terrains de sports inclus).

Pour accompagner cette transition, l'équipe municipale, épaulée par M^{me} ONEN de l'association Cœur Emeraude, a validé l'acquisition de matériel alternatif en sollicitant le soutien de la Région dans le cadre de son dispositif d'aide à l'achat de matériel de désherbage. Ainsi, les services techniques se verront-ils dotés d'un désherbeur mécanique et probablement de 2 roues désherbeuses pour entretenir les espaces communaux et contribuer ainsi à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Parallèlement, en complément de la nouvelle tondeuse mulshing déjà en fonction, le conseil municipal a souhaité candidater au dispositif « Défi Val Vert » porté par Dinan agglomération, dispositif incitant les communes à valoriser leurs déchets verts qui représentent 21 000 tonnes chaque année sur les 45 000 tonnes traitées en déchetterie. Ainsi, avec le soutien financier de l'agglomération, la commune va pouvoir s'équiper d'un broyeur polyvalent qui permettra de réduire la production à évacuer, de limiter les trajets en déchetterie par un réemploi sous forme de paillage et de réduire la manutention des agents municipaux.

Chacun d'entre nous devra faire évoluer son regard sur la gestion et l'entretien des espaces publics. Ces nouvelles pratiques seront de nature à mettre en valeur notre cadre de vie en accord avec les enjeux environnementaux de plus en plus prégnants.

Olivier Noël



La Génetais (ancien EREA)

construction d'une nouvelle résidence habitat Jeunes.

En lien avec les réflexions du CFA d'Auceleuc sur l'inclusion des places d'internat au Foyer Jeunes Travailleurs du Pont Pinet à Dinan, l'association STEREDENN travaille depuis 2015, à recenser les besoins en terme de logements « jeunes » sur le territoire de Dinan Agglomération.

Cette démarche a abouti en 2020 à un projet en deux phases :

> phase 1 : la construction de 50 logements supplémentaires sur le site du Pont Pinet à Dinan dont le permis de construire était prêt à être déposé ;

> phase 2 : la requalification des 90 logements préexistants au FJT par la démolition-reconstruction sans que le projet n'ait encore été chiffré et financé. Dans le même temps, Dinan Agglomération a retrouvé la jouissance du foncier et des bâtiments de l'ex-Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) à Taden dans le quartier de la Génetais. Dès lors, il est apparu comme nécessaire pour l'exécutif de l'assemblée communautaire d'étudier l'opportunité de réaliser l'intégralité du projet d'habitat jeune (requalification des logements du FJT et des logements apprentis) sur ce site.

La première hypothèse consistait en la réhabilitation des internats de l'ancien EREA. Cependant, au vu des résultats des études préalables et de la forte présence d'amiante, le réemploi de ces bâtiments n'était pas possible.

La deuxième hypothèse, finalement retenue, s'orientait vers la construction des 145 logements nécessaires pour répondre aux besoins de STEREDENN et du CFA d'Auceleuc.

Afin de présenter les principes guidant la réalisation de ce projet, une réunion d'information sous forme de déambulation s'est tenue le 8 juillet 2021 sur site en présence des riverains.

Bien que le projet se soit imposé à elle, la commune, en la personne de M^{me} le Maire, a toujours souhaité être associée aux différentes étapes d'élaboration du projet. Lors de multiples rencontres, elle a

notamment insisté sur la nécessité d'engager une étude urbaine sur l'ensemble du secteur considéré. Les objectifs étant de disposer d'une vision globale sur le fonctionnement de ce nouveau quartier, de réfléchir collectivement au devenir du foncier existant : assurer une bonne intégration du futur bâtiment aux quartiers environnants tout en répondant aux attentes des habitants en terme d'équipements publics.

Même si le lancement de l'étude urbaine ne démarrera que courant 2022, les différents partenaires, que sont la SA HLM Les Foyers, STEREDENN, le CFA, la mairie de Taden et Dinan Agglomération, ont travaillé à l'élaboration du programme immobilier et urbain afin que chacun puisse faire valoir ses objectifs et ses choix.

Au terme d'une procédure longue et complexe, c'est le projet présenté par l'agence Urbanmakers de Nantes qui a été retenu par les membres du comité de pilotage. Basée sur une architecture sobre et respectueuse de l'environnement, privilégiant des matériaux bio sourcés, cette construction bois est apparue comme la plus fonctionnelle, privilégiant une hauteur limitée à R+3.

Le chemin reste encore long avant de voir cette nouvelle résidence sortir de terre. Effectivement, parallèlement au dépôt de permis courant décembre, il faudra procéder, cet automne, au désamiantage et à la démolition du bâtiment situé le plus à l'ouest pour, ensuite, envisager le début des travaux en septembre 2022 et, enfin, une livraison à l'horizon du deuxième semestre 2024.

Bien évidemment, les élus de Dinan agglomération et de Taden seront une nouvelle fois amenés à rencontrer la population à l'occasion des différentes étapes de l'étude urbaine prospective afin de présenter les enjeux du site et définir ses potentiels usages.

Olivier Noël



DÉCEMBRE

10 décembre
Arbre de Noël

Amicale Laïque – Salle MTL

15 décembre
Goûter

Club de Foot ALSSTT – Salle Neuville

17 décembre
Goûter en Musique des Aînés

CCAS – Salle MTL

18 décembre
Repas

Club de l'Amitié – Salle MTL

JANVIER

05 janvier

Cérémonie des Vœux de M^{me} le Maire
Salle MTL – 18h

11 janvier

Galette

Club de l'Amitié – Salle MTL

13 janvier

Repas

Club de Pétanque – Salle Neuville

17 janvier

Assemblée Générale

Club de Gym – Salle MTL

20 janvier

Repas

Club de Pétanque – Salle Neuville

24 janvier

Belote

Club de l'Amitié – Salle MTL

26 janvier

Assemblée Générale

Entrez dans la Danse – Salle MTL

30 janvier

Bal

Club de l'Amitié – Salle MTL

FÉVRIER

9 février
Potée

Club de l'Amitié – Salle Neuville

9 février
Repas

Entrez dans la Danse – Salle MTL

MARS

5 mars
Repas

Amicale des Chasseurs – Salle MTL

12 mars

Couscous à emporter

Club de Foot ALSSTT – Salle MTL

19 mars

Couscous à emporter

Club de l'Amitié – Salle MTL

30 mars

Repas

Entrez ans la Danse – Salle MTL

AVRIL

2 avril

Fest Noz

La Note Buissonnière – Salle MTL

10 avril

Elections présidentielles

Salle Frémur et Mairie (Bureaux de vote habituels)

10 avril

Pêcherie

Club de Foot – Etang de Trélat

19 avril

Loto

Club de l'Amitié – Salle Neuville

24 avril

Elections présidentielles

Salle Frémur et Mairie (Bureaux de vote habituels)

MAI

2 mai
Pêcherie

Amicale des Chasseurs – Etang de Trélat

29 mai

Bal

Club de l'Amitié – Salle MTL

JUIN

4 juin

Assemblée Générale

Club de Foot ALSSTT – Salle Frémur

12 juin & 19 juin

Elections législatives

Salle Frémur et Mairie (Bureaux de vote habituels)

26 juin

Bal

Entrez dans la Danse – Salle MTL

Camping de la Hallerais

Le camping de la Hallerais a été, cette année encore, impacté par la crise sanitaire. En mars, mois d'ouverture du camping, seuls quelques touristes français ont pu bénéficier du site.



Malheureusement, début avril, le troisième confinement est décrété. La mise en place d'un couvre-feu et l'interdiction de déplacements inter-régionaux entraînent une baisse du taux de fréquentation. Il a fallu attendre le mois de juin pour voir le camping reprendre vie.

En juillet et août, malgré la météo et la présentation du pass sanitaire obligatoire les vacanciers étaient présents et le taux de fréquentation correct. L'ensemble des chalets et mobile-homes appartenant à la commune a été occupé à plus de 95% pendant ces deux mois. Les touristes britanniques et les propriétaires de mobile-homes étaient de

retour à partir de juillet après un an d'absence. On note cependant que cette année encore les touristes optent pour des séjours plus courts et que le nombre de randonneurs et vélotouristes ne cesse de croître.

Le camping fermant ses portes le 7 novembre, des travaux et aménagements vont pouvoir démarrer pendant la période hivernale.

Martine Padelou

Bilan du Trophée d'Armor 2021

Le dimanche 3 octobre, le Dinan Natation Sauvetage organisait la dernière étape de la Coupe de Bretagne de Natation en Eau Libre.

3 courses étaient au programme :

Le Défi de la Rance sur 5km a accueilli 61 participants. C'est la Brestoïse Lean Cabon qui a remporté la course devant les meilleurs hommes. Cette championne avait remporté la Coupe de France le week-end précédent.

La course du Quai sur 1km a rassemblé 53 participants.

Cette course qui était programmée surtout pour des jeunes nageurs a été remportée par Mathilde Fallouey de Dinan chez les féminines et par Maxence Valois du club d'Auray pour les masculins.

Le relais du Port, 4x500m, a rassemblé 11 équipes de 4 nageurs. C'est le club local dinannais qui a remporté cette course qui clôturait la journée.

Les organisateurs étaient très satisfaits de leur journée avec l'accueil de ces 158 participants.

Ils remercient la mairie de Taden pour son soutien à cette belle manifestation sportive.

Rendez-vous en juin 2022 pour la prochaine édition.

Matthieu Collin



Nouveaux visages à la mairie

La commune vient d'accueillir 4 nouveaux agents que vous aurez certainement le plaisir de rencontrer prochainement.

De gauche à droite sur la photo :
 Jean-Michel RIVELON : agent polyvalent des services techniques
 (en CDD pour remplacement d'un agent)
 Christopher LAULT : nouveau responsable des services techniques (en remplacement de Bernard LE PETIT, parti à la retraite le 1^{er} octobre 2021)
 Tracy DEMEIRE : animatrice périscolaire pour la garderie et le centre de loisirs (ALSH)
 Aurore LAHAYE : agent d'accueil à la mairie (en CDD pour renfort d'activité)



Remise de la croix du combattant



Le jeudi 11 novembre, à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, Monsieur Fredoueil, représentant des anciens combattants, a remis la croix du combattant à Monsieur Claudeville

Bien connu des Tadennais, ce dernier a servi la commune pendant 37 années : 18 ans comme conseiller municipal et adjoint d'André Grignon puis 19 ans comme maire et vice-président de la communauté de communes de Dinan. En remerciement de son engagement et de ces 4 décennies consacrées à la commune, il a été nommé maire honoraire en décembre 2014 et a reçu la médaille d'or de Taden.

PS : M. Claudeville est affecté le 4 mars 1963 au 8^e Régiment d'infanterie de marine, service de santé, à Nantes. Il embarque ensuite à Marseille, le 9 août 1963, pour l'Algérie et est affecté dans les chasseurs alpins et détaché à l'hôpital civil Mustapha. Il rentre en France le 10 juin 1964, et est libéré du service militaire le 1^{er} septembre 1964 avec le grade de lieutenant de réserve.



Mise en place d'un conseiller numérique à Taden.

Le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies, notre société et notre économie. Or, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique. Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition du plan de relance dans son volet en faveur de l'inclusion numérique. 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de chez eux.

Dans ce cadre, Dinan Agglomération (64 communes, 98 000 habitants) s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat et recrute un conseiller numérique afin d'offrir à ses habitants la possibilité d'accéder au numérique et de bénéficier d'un accompagnement pour apprendre à utiliser ces outils pour des démarches administratives et personnelles.

A quoi peut m'aider un conseiller au numérique ?

Un conseiller au numérique peut aider chaque habitant dans la prise en main des outils numériques et dans la compréhension de leurs usages. Il peut accueillir des débutants ou des personnes avec quelques connaissances, selon les besoins et/ou difficultés.

Cela passe par l'accompagnement des usagers pour les aider à apprendre à se servir des différents équipements informatiques (ordinateur,

smartphone, tablette...) afin de leur permettre de :

- > devenir autonomes dans la navigation sur Internet.
- > se former à la rédaction et l'envoi d'emails, au traitement de texte et à la gestion de contenus numériques (création, stockage, partage).
- > avoir les clés de compréhension du vocabulaire numérique.
- > utiliser pleinement l'usage d'un smartphone, notamment pour installer et utiliser des applications.
- > utiliser les réseaux sociaux et les outils numériques de communication (Facebook, Skype, WhatsApp...)
- > rechercher un emploi sur Internet et à déposer une candidature en ligne
- > réaliser des démarches administratives en ligne ...

La commune accueillera le conseiller numérique à raison d'une demi-journée tous les 15 jours à la Mairie, et ce, dès début 2022. Si vous avez des difficultés, des idées, des questions, vous pouvez faire part de vos besoins à l'accueil de la Mairie (02 96 87 63 50).

Selon les demandes l'animation prendra la forme d'ateliers collectifs ou d'accompagnements individualisés.

Gaëlle Lenoir

Nouveautés Bibliothèque

Un vide-greniers était organisé par l'association « Taden en fête » début juillet dans la cour du Manoir de la Grand'Cour. Les bénévoles de la bibliothèque y ont tenu un stand pour vendre les livres retirés de ses collections.

Vous êtes nombreux à avoir trouvé votre bonheur !

Merci aux bénévoles pour leur implication !

Venez découvrir toutes leurs nouvelles acquisitions, il y en a pour tous les goûts : BD, albums jeunesse, romans, policiers...

CONTACTS

Mail : bibliotheque@taden.fr

Tel : 09 64 10 94 72

1, Place de l'église (Accès par la cour du Manoir)

Inscription : 10 € par famille/an

Horaires : Lundi 16h à 18h

Mercredi 16h à 18h

Samedi 10h à 12h



RETOUR SUR LA SAISON CULTURELLE

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la propagation du virus Covid-19 et les contraintes sanitaires qui en découlent. A Taden, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, plusieurs événements ont quand même pu avoir lieu, mais uniquement à partir de la mi-juin.

L'Art au Manoir

La septième édition de l'Art au Manoir s'est déroulée tout au long de l'été, du 15 juin au 15 septembre. Ce sont six expositions qui se sont succédé dans notre beau Manoir de la Grand'Cour. Le collectif Arnthorynque, groupement d'artistes professionnels, nous a présenté des œuvres issues d'univers créatifs différents : peintures, sculptures, céramiques, art textile, mais aussi des installations incroyables, conçues spécialement pour le lieu, qui nous ont fait vivre de nouvelles expériences, surprenantes, voire déstabilisantes... Et c'est cette variété qui plaît toujours autant !

Sur les 63 artistes exposés cet été, 21 l'étaient pour la première fois.

François-Xavier Popineau, le responsable du collectif était présent chaque jour. Il accueillait et répondait avec plaisir aux questions des visiteurs.

Malgré une légère baisse de fréquentation après la mise en place nationale du pass sanitaire, vous êtes nombreux à en avoir profité : presque 3500 entrées tout de même !



Renc'Arts sous les remparts

L'association Théâtre en Rance organise depuis 20 ans « Renc'Arts sous les Remparts ». Cette programmation invite le public à découvrir et rencontrer la diversité artistique des Arts de la Rue. Covid 19 oblige, pas d'accès libre, mais une réservation en ligne et une participation de 5€ (remboursable) étaient demandées cette année. Malgré ces conditions un peu différentes, nous avons eu la chance d'avoir, comme chaque année, un magnifique spectacle dans la cour du manoir. « Un Air de Rencontre » est une création qui évolue selon le lieu, un solo pour trois : un cheval, le Greco, une écuyère, Solenn Heinrich et un danseur Yann Hervé. Un voyage-songe du quotidien où les mouvements sont des mots, les émotions un langage. C'est plus d'une centaine de spectateurs qui ont pu profiter de cette représentation.



Le mercredi 18 août à 21h, un concert a été donné par la Bande des Hautbois à l'église de Taden.

Le concert était remarquable !

Sous la direction de Claude Villeveille, cette formation exceptionnelle de musiciens amateurs de haut niveau, et de professionnels, pratique tous les instruments de la famille des anches doubles : hautbois, cor anglais, hautbois d'amour, baryton, basson et contrebasson. C'est dans la simplicité et la bonne humeur qu'ils nous ont fait découvrir les différents instruments.

La Bande des Hautbois, nous a proposé un voyage musical très varié, de la Renaissance au XXI^e siècle, passant avec aisance d'un style à l'autre.

En cette année du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, ils proposaient quelques-unes de ses fables mises en musique par différents compositeurs, et interprétées par la soprano Leïla Galeb dont la voix emplissait tout l'espace. Les musiciens étaient également accompagnés par l'organiste claveciniste Vincent Péron.



Journées Européennes du Patrimoine 2021

Le dimanche 19 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, de nombreux visiteurs ont pu découvrir le Manoir de la Grand'Cour et l'église Saint-Pierre lors des visites guidées.

Cette belle journée était aussi l'occasion (pour les petits et les grands) d'embarquer sur le manège du contrevent pour un voyage musical et poétique proposé par la compagnie Grandet Douglas, avec le soutien de Dinan Agglomération.



École Maternelle du Moulin

L'école compte deux classes. Les effectifs, 59 élèves sont ainsi répartis :

- Moyenne Section/ Grande Section : M^{me} Dabouis Gwenaëlle (*la Directrice*)
- Petite section/ Moyenne section : M^{me} Cuvelier Caroline

Quelques enfants nés début 2019 (*4 en tout nés entre janvier et juin 2019*) viendront s'ajouter à l'effectif existant à partir de janvier 2022.

Les enseignantes sont accompagnées par 2 ATSEM, Emilie et Sylvie et par 2 AESH.

Plusieurs projets sont programmés pour l'année scolaire 2021-22 dont :

- Sorties à la Maison de la Rance
- Séance de cinéma
- Spectacle de Noël pour les enfants avec un goûter
- Sortie à la ferme
- Projet jardinage
- Spectacle de contes avec Contilène

De nouveaux jeux ont été installés pendant l'été dans la cour de l'école.



École Élémentaire des Forges

L'école des Forges accueille 104 élèves répartis dans les 5 classes pour cette rentrée scolaire 2021/2022 :

CP : M^{me} Chevy Chloé

CE1 : M^{me} Binet Cécile

CE2 : M^{me} Quériot Isabelle

CM1 : M. Joan Jean-Luc

CM2 : M^{me} Guinard Estelle

M. Derrien Stéphane remplace M. Joan le mardi (*journée décharge de direction*) et M^{me} Quériot les jeudis et vendredis.

Deux Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont présentes aux côtés des élèves en difficulté.

Comme chaque année, l'équipe enseignante s'investit pour que les élèves bénéficient de projets motivants et intéressants :

- Sport : Natation / Interventions d'un éducateur sportif de Dinan Agglomération et de Jessy Lecuyer, animateur sportif de la commune
- Musique : Avec la participation du Kiosque : projet sur la musique Brésilienne (à partir de fin Novembre)
- Danse : 2 classes travailleront sur des « cartes postales chorégraphiques ».
- Sciences : Marches vertes organisées et lancement du projet sur l'Aire Terrestre Educative pour les classes de CM1 et CM2.
- Participation à la course contre la faim pour toutes les classes de l'école. L'année passée a été

exceptionnelle. Bravo aux élèves et à la générosité de leurs parrains !

- Permis Internet
 - Culture : « Lire et faire lire » : reprise des déplacements à la bibliothèque municipale, rencontre avec des artistes, expositions, spectacles...
 - Fêtes des mots familiers : Cette manifestation est organisée par la ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor dans le but de faire découvrir aux élèves de cycle 3 l'univers du livre.
- Toutes ces actions sont soutenues par la commune.

Martine Boissière





Le projet d'une Aire Terrestre Educative

Tout au long de l'année, les enfants de CM1 de la classe de M. Joan et les CM2 de la classe de Mme Guinard de l'école des Forges de Trélat vont travailler avec M. Massard, technicien biodiversité de Cœur Emeraude sur une aire terrestre éducative.

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille, qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement.

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative d'une zone délimitée, dans un lieu proche de l'école et choisi par les enfants. Les élèves des deux classes se sont rendus à l'étang de la Ville au Comte à Trélat.

C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. Il s'agit d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun. La mairie est partenaire de ce projet innovant.



Concours de poésie

L'année dernière, les élèves de CM1 ont participé à un concours intitulé « Plaisir d'écrire ». C'est un concours de poésie lancé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA).

Lundi 21 juin 2021 au matin, les heureux lauréats, ainsi que les trois autres élèves retenus, se sont vu remettre de très beaux livres des mains du président de l'AMOPA des Côtes-d'Armor, Jean-François Le Mee. La classe entière a également reçu un ouvrage pour sa participation.



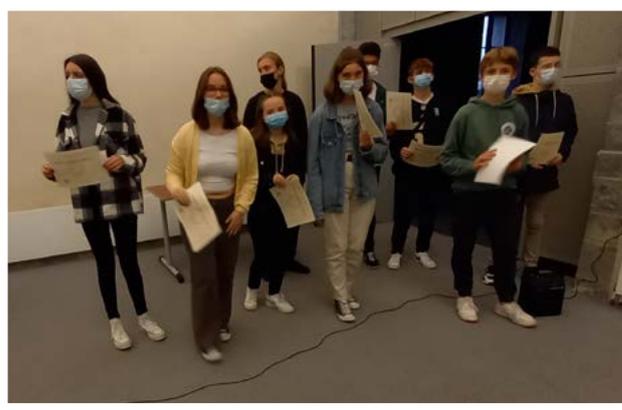
Remise de dictionnaires

Les élèves de CM2, se sont vu remettre un dictionnaire, offert par la municipalité, en présence de Madame le Maire, pour leur entrée en 6^e.



Remise de diplôme

Le vendredi 15 Octobre, 13 élèves du collège Roger Vercelet, habitant Taden, se sont vu remettre leur diplôme du Brevet des Collèges. Nous leur adressons toutes nos félicitations !



Martine Boissière



La cantine

Notre cuisinière Marina Hellequin, responsable de la préparation et de la gestion des repas, veille à varier les aliments et favoriser ainsi la découverte de nouveaux goûts. Elle s'approvisionne autant que possible auprès des producteurs locaux avec des produits frais et bio.

Les menus sont affichés dans les vitrines à l'entrée de chaque école et sur le site internet de la mairie. Les groupes d'aliments sont codés par des couleurs. La semaine du goût a eu lieu du 11 au 15 Octobre, une semaine autour des différentes saveurs. Les enfants ont eu des petits cadeaux (fiche de jeux, marque-page).

Une nouvelle sauteuse a été livrée à la rentrée.

Les garderies

Merci de bien vous conformer aux horaires, surtout le soir ! Nous souhaitons une régularité de la part des parents qui travaillent tard. Nous rappelons que les horaires du matin et du soir sont 7h15 et 19h. La garderie est réservée aux enfants des parents qui travaillent. Pour son bon fonctionnement et afin de garantir un bon niveau de sécurité, nous devons limiter le nombre d'enfants.

Les équipes des agents scolaires de l'école des Forges et du Moulin sont en place depuis des années. Chacun d'eux connaît bien sa mission auprès des enfants et assure avec sérieux et efficacité les différentes fonctions. Nous ne les remercierons jamais assez pour leur travail et le professionnalisme dont ils font preuve auprès des enfants.

Inscription scolaire - Comment inscrire mon/mes enfants ?

L'inscription des enfants nés en 2019 est recommandée dès maintenant.

Pour cela il vous suffit :

> De vous rendre à la mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant pour constituer le dossier administratif.

De prendre rendez-vous avec M^{me} Dabouis, la directrice de l'école du Moulin et / ou M. Joan directeur de l'école des Forges

Attention de nombreux numéros ont changé cette année :

Ecole du Moulin à Taden : 09 74 13 34 62

Garderie de Taden : 09 74 13 34 64

Ecole des forges à Trélat : 09 74 13 34 11

Garderie de Trélat : 09 74 13 34 61

Martine Boissière



AMICALE LAÏQUE ECOLES TADEN-TRELAT

L'Amicale Laïque des Ecoles Taden-Trélat a tenu son Assemblée Générale le jeudi 30 septembre dernier.

Au vu du nombre d'élèves que comptent les écoles de la commune, les parents présents lors de cette AG étaient trop peu nombreux. Il est impératif que chacun, chacune prenne conscience qu'en donnant 1 h ou 2 de son temps, nous pourrions mener davantage de projets pour nos écoles et faire en sorte que nos fêtes d'écoles perdurent ! Il faut rappeler que les bénéfices récoltés lors des actions menées tout au long de l'année, servent à financer les sorties scolaires !

Nous regrettons que le goûter de fin d'année, initialement prévu le samedi 3 juillet n'ait pas eu lieu pour cause de fermeture liée au Covid. Les familles étaient nombreuses à vouloir y participer ! Cela montre, l'attachement qu'il y a aux traditionnelles fêtes d'écoles.

**Alors, MOBILISONS-NOUS pour nos enfants !
Venez nous rejoindre !**

Nous remercions les enseignants, le personnel communal et la Mairie qui s'investissent à nos côtés.

Nous contacter :

Mathilde Guérard : 06.66.91.64.06

Solène Auffray : 06.63.02.91.64

Mail : al.tadentrelat@gmail.com

Mathilde Guérard, Présidente

ALSH



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement «C'est Chouette » : Une année concluante !!

Le bilan de ces mois écoulés à l'ALSH de Taden est largement positif !

Ce sont 58 enfants qui ont fréquenté au moins une fois l'ALSH entre janvier et fin juillet 2021, avec une augmentation constante des effectifs pendant les vacances scolaires et une projection sur l'année 2021-2022 qui montre un engouement grandissant des familles pour notre centre de loisirs.

Des enfants contents de venir au centre et des parents satisfaits du service proposé.

Il faut dire que l'équipe (Dorothee Velly, la directrice, Aurélie Lebailly, Véronique Bernabé et Tracy Demeire les animatrices) n'a pas chômé pour organiser des activités et des sorties attrayantes. Ainsi, par exemple, l'été dernier, les enfants sont allés visiter le Zoo de la Bourbansais, la Ferme d'Antan à Plédéliac et le Parc du Port Breton à Dinard et bien plus encore ...

La nouveauté de cette année :

l'ALSH «C'est Chouette» sera ouvert et accueillera vos enfants toutes les petites vacances scolaires et le mois de juillet.

Découvrez dès maintenant tous les thèmes à venir et n'hésitez pas à contacter M^{me} Velly, la directrice, pour toute demande de renseignements ou d'inscription.

a : photo de groupe été 2021

b : Zoo de la Bourbansais été 2021

c : Grand jeu Koh Lanta été 2021

d : Parc du Port Breton été 2021

e : Zoo de la Bourbansais spectacle oiseaux été 2021



Ferme d'antan animation vannerie été 2021



Ferme d'antan approche des animaux été 2021



ALSH « C'est chouette » de TADEN



NOS THEMES 2021-2022

Contact : 07.50.56.31.65.
Email : d.vely@taden.fr

Mercredis
Septembre – octobre



Les 5 sens



Halloween & Harry Potter

Mercredis
Novembre - Décembre

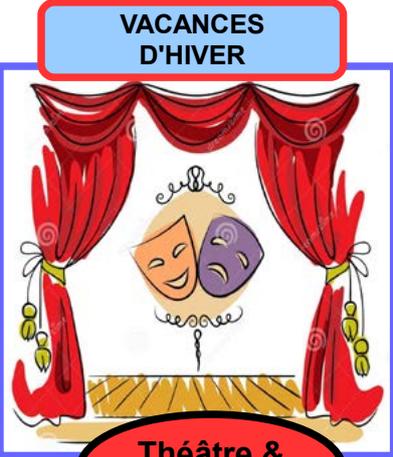


En attendant Noël

Mercredis
Janvier - Février

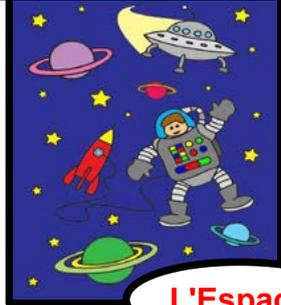


Nouvel An Chinois



Théâtre & Marionnettes

Mercredis
Février - Avril



L'Espace

VACANCES DE PRINTEMPS



Autour des Plantes

1 SORTIE Par
Semaine Pendant
Les VACANCES

Mercredis
Avril - Juin



Les métiers

VACANCES D'ETE



Les Héros De BD

TOUTES NOS
ACTIVITÉS SONT
CONFORMES
AU PROTOCOLE
SANITAIRE
EN VIGUEUR

TOUS LES JOURS :
Activités Manuelles,
Jeux Sportifs,
Jeux d'expression,
Grands jeux...

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l' Amitié de Taden a repris ses activités depuis le 15 Juin , tranquillement , avec une quinzaine de personnes au début et maintenant nous arrivons aux environs de quarante membres tous les mardis après-midi à la salle Neuville de Taden.

Nos adhérents sont très satisfaits de se retrouver après cette pandémie autour des tables de belote, aluette, tarot, scrabble etc...

Nous ne sommes pas restés inactifs pendant cette crise sanitaire puisqu'en septembre 2020, ce sont 35 personnes qui ont visité la côte d' Opale pendant une semaine très appréciée de tous . En octobre nous avons organisé un repas choucroute à emporter pour environ 200 participants.

En Mars 2021, nous avons récidivé en organisant une paëlla à emporter qui fut un succès avec près de 300 parts vendues. Le 8 septembre dernier, le repas grillade a permis de nous retrouver avec près de 115 convives , réussite complète grâce à nos cuisiniers et bénévoles qui ont eu bien chaud !!

Le 19 septembre dernier, c'est en Alsace que nous nous sommes rendus avec un car de 32 participants. Ce fut une super semaine sous le soleil , et nous avons été guidés au top pour découvrir cette magnifique région, sa route des vins, ses villages fleuris, et toutes ses merveilles avec, en prime, une journée au Royal Palace, un des plus grands cabarets de France.

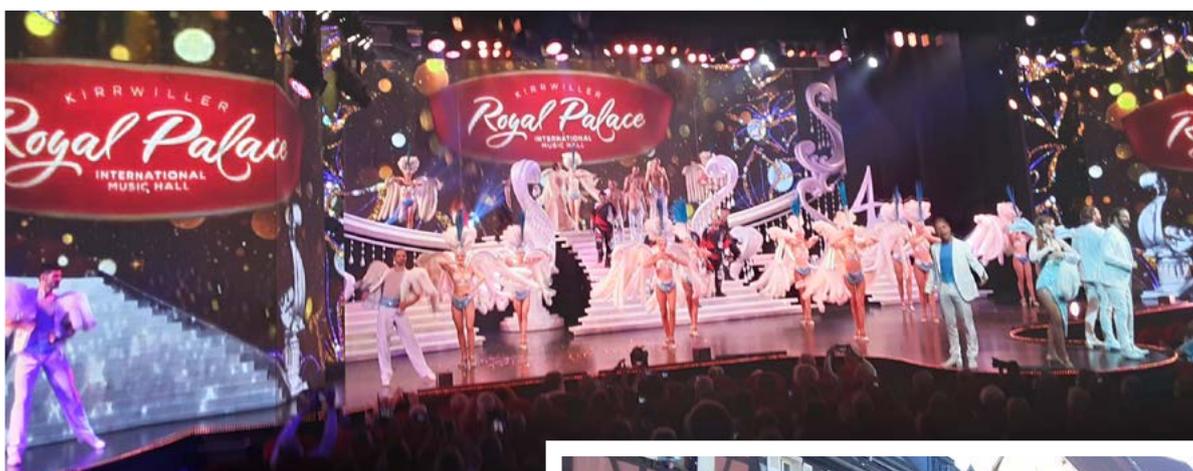


Le 16 Octobre c'est un repas choucroute que nous avons organisé et le dimanche et lundi suivants nous sommes partis visiter le Cadre Noir de Saumur. C'est pour dire qu'au Club de l'Amitié nous ne nous ennuyons pas, loin de là.

Alors, venez nous rejoindre si vous le souhaitez !! Il y a encore beaucoup de projets à venir

Notre Assemblée Générale aura lieu à 14 h le Mardi 11 Janvier à la salle MTL de Trélat. C'est ce jour-là que nous prendrons vos adhésions pour l' année 2022.

Si vous voulez nous contacter avant, n'hésitez pas :
Madame Rolland, *Présidente de l'association*
02 96 39 19 54



Une nouvelle association : EmnLAB

L'association EmnLA, laboratoire d'éducation et de médiation numérique créée en 2020, a pour objectif de promouvoir les usages du numérique au sens large. Ainsi, elle développe principalement 2 activités qui constituent son projet associatif : la solidarité numérique et la culture vidéoludique.

Côté solidarité numérique, l'association récupère des ordinateurs, les remet en état, et propose si besoin un petit accompagnement à la prise en main pour les personnes en situation d'illectronisme. Très récemment elle a ainsi pu récupérer une grande partie du parc informatique d'une entreprise de la région malouine. Une fois les ordinateurs identifiés comme viables au reconditionnement, ils seront donnés à des personnes en réinsertion.

L'association ayant également envie de proposer des moments conviviaux, elle souhaite promouvoir la culture vidéoludique et ainsi montrer que le jeu vidéo ne consiste pas à rester chez soi devant sa console mais peut aussi rassembler, fédérer et faire passer de bons moments entre amis ou en famille.

Au mois de septembre dernier, une soirée Rétrogaming a été organisée au Kenvad à Quévert et devant le succès de ce petit événement, l'association a décidé d'organiser un Halloween Gaming à Taden !

En 2022, nous aimerions organiser une exposition sur l'informatique des années 80 à 2000. Ces deux décennies ont été très passionnantes en termes d'innovations et d'évolutions. Si aujourd'hui nous montrons une disquette à nos jeunes enfants, que vont-ils dire ? Il est fort probable qu'ils ne connaissent absolument pas sa fonction, et c'est tout à fait normal, tant l'informatique a fait des bonds de géant. Il est donc intéressant de pouvoir montrer l'ancêtre des clés USB, les ordinateurs de l'époque et bien sûr, le fameux minitel !

Appel aux dons de consoles

Aujourd'hui les événements vidéoludiques de l'association fonctionnent en très grande partie grâce à des prêts de consoles d'amis ou de membres de l'association. Afin de pérenniser cette activité, nous souhaitons donc pouvoir être autonomes sur ce plan et avons besoin de récupérer des consoles de toutes générations, des vieux micros et des jeux. Même non fonctionnels, nous les récupérons et si possible nous les réparons.

Pour nous contacter :
Par mail : emnlab22@gmail.com
Par téléphone : 07 49 24 41 01



GYM TRELAT-TADEN

La reprise a eu lieu le lundi 13 septembre à 19h. C'est avec beaucoup de plaisir que nous retrouvons Jessy Lecuyer pour l'animation de nos séances, et nous espérons pouvoir « travailler » toute l'année !!! Les séances ont lieu à la Salle du Temps Libre (MTL) au bourg de Trélat.

Lundi 19h-20h / Vendredi 10h30-11h30 (gym douce)
Tarif Annuel : 66€ pour 1 ou 2 séances hebdomadaire(s).

Le passe sanitaire et les gestes barrières sont obligatoires. Possibilité de participer à une séance sans engagement.
Rejoignez-nous sans plus attendre !!! A bientôt !!
Contact : 02 96 39 44 09 - loic-menard@orange.fr

Laurence Ménard, présidente

FOOT ALSTT

Une saison 2021-2022 sous le signe d'un nouvel élan

L'ALSS Trélat-Taden est piloté par un bureau jeune et dynamique, plein de projets et de motivation pour structurer et développer le club de football de la commune. Celui-ci s'adresse à toutes les personnes désireuses de pratiquer le football dans un esprit de convivialité, de simplicité et de solidarité. Telles sont les valeurs, avec le dépassement de soi, qui caractérisent notre club.

Aujourd'hui, ce sont 130 licencié-e-s qui vont pouvoir pratiquer leur sport sur les terrains que la commune nous met à disposition. La commune de Taden apporte, en effet, son concours à la vie du club en entretenant les terrains, avec une attention toute particulière cette année puisque ces derniers vont subir un petit « lifting » qui permettra le renforcement des racines de la pelouse.

Deux pôles cohabitent dans le club avec des objectifs adaptés à chacun :

L'école de Foot

Elle est composée de 4 catégories et accueille les enfants de 5 ans à 12 ans, les mercredis et les samedis.

Les U6-U7 et U8-U9 sont dans une pratique de découverte, avec des objectifs basés sur le plaisir de jouer ensemble, le développement de leur motricité, et l'acquisition des bases du football. Ces acquisitions se font à l'entraînement mais aussi lors de rencontres avec d'autres clubs où la convivialité passe avant le résultat.

Les U10-U11 et U12-U13 sont dans une pratique où la compétition avec les clubs voisins est l'aboutissement des techniques collectives travaillées.

La mairie de Taden met à disposition du club Jessy Lecuyer, animateur sportif, qui encadre les enfants en compagnie des bénévoles.

Le club a entamé une démarche qualité, en formant les encadrants bénévoles à la prise en charge des équipes de jeunes, formation réalisée par le district de football des Côtes d'Armor.

Le Pôle Adulte

Il est composé de deux catégories qui s'entraînent plusieurs fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis.

Les U16 jouent ensemble depuis de nombreuses années et défendent nos couleurs en première division départementale. L'objectif de ce groupe est de continuer à progresser car il représente l'avenir du club à moyen terme.

Nos séniors ont deux équipes, l'une en 3ème division et l'autre en 4^e division. Malgré des effectifs qui demanderaient quelques unités supplémentaires, l'objectif, tout au moins pour notre équipe fanion, est de jouer le haut du tableau et de se donner des chances d'accéder à la division supérieure.

La vie du club

En dehors des activités sportives, le club propose - entre autres - des repas à thèmes au cours de l'année mais aussi des tournois de fin de saison pour les enfants, les jeunes et les moins jeunes. Alors si vous souhaitez vivre un projet en évolution, avec une équipe dynamique, rejoignez-nous !!!!

En attendant vous pouvez nous suivre sur notre site <https://alss-trelat-taden.footeo.com/>, et sur nos réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Remerciements

Un grand merci à nos sponsors pour leur soutien, grâce à eux le club continue de vivre. Tout particulièrement cette année avec 2 nouveaux jeux de maillots pour le foot à 11, des K-Ways pour nos enfants...

Nadège Creton, Présidente





La Somatopathie est une thérapie globale issue de l'ostéopathie. Cette méthode consiste à rétablir notre équilibre, à la fois psychologique, physiologique, énergétique et émotionnel. C'est uniquement la demande du patient, ses symptômes physiques, corporels, comportementaux, qui guideront la séance, dans le respect de sa personne et de ses limites.

Le geste correctif est très léger. Aucune mobilisation structurelle du rachis, aucun massage.

Quelles sont les indications de la somatopathie ?

Plusieurs troubles récurrents tels que les insomnies, les problèmes ORL, le stress, l'anxiété, les malaises ... vont pouvoir être soulagés, voire supprimés.

Les troubles comportementaux, lorsqu'ils sont d'origine émotionnelle (dépression, troubles post-traumatiques, hyperémotivité, phobies, troubles alimentaires...) peuvent également être accompagnés.

Au niveau purement physique, la somatopathie soulage diverses douleurs et pathologies : articulaires et musculaires (entorse, tendinite, arthrose, lumbago, scoliose...), fonctionnelles (troubles respiratoires, problèmes digestifs, hépatiques, maux de tête, problèmes gynécologiques, déséquilibres hormonaux...). Elle contribue également à renforcer les capacités d'auto-guérison et le système immunitaire.

Enfin, en ce qui concerne les maladies graves, la somatopathie peut soulager les patients, les aider

à accepter la maladie et retrouver un bien-être.

«Je reçois aussi des enfants ayant des problèmes comportementaux, de sommeil, de digestion...»

Les séances vont permettre de diminuer significativement les symptômes douloureux et apporter un ressenti et un bien-être différents. Pendant les premiers jours après la séance, des réactions neurovégétatives peuvent apparaître (fatigue physique, psychique, émotionnelle), délai habituel où le corps retrouve ses marques et de nouveaux repères.

Le somatopathe fait 20 % du travail, le corps fait le reste. On vient relever des ressources que la personne possède déjà. »

Les séances durent de 45 minutes à 1h (30 minutes pour les enfants).

Tarifs au 1^{er} septembre 2021 : 30 € jusqu'à 16 ans, après 16 ans 50 €.

Le cabinet de Sophie Colombel est situé dans la zone des Alleux de Taden.

Delphine PHILIPP

Sophrologue

À Taden, Delphine propose des séances de sophrologie pour tous

Delphine Philipp, sophrologue installée depuis avril 2021 à Trémereuc, propose des séances collectives pour adultes et pour femmes enceintes, à l'ancien moulin de Dombriand à Taden.

Cette Briochine d'origine a longtemps travaillé à Rennes «en tant que prothésiste dentaire, puis j'ai formé les élèves prothésistes, avant de me tourner vers la sophrologie ».

Aller à la rencontre de soi

Une technique qui permet « d'aller à la rencontre de soi ». « C'est une méthode douce, non tactile basée sur la relaxation, la respiration et des visualisations positives. Elle aide d'abord à lâcher prise sur le quotidien. Elle fait aussi émerger des interrogations sur soi-même et sur notre fonctionnement. C'est la clé d'un cheminement personnel. »

Spécialisée dans la périnatalité

Delphine s'est alors formée à l'Institut de Forma-

tion à la Sophrologie de Catherine Aliotta, à Rennes.

«Je me suis spécialisée dans la périnatalité car c'est un domaine qui me passionne et c'est peu proposé dans le secteur. »

Séances collectives pour adultes

lundi 9h30-10h30 et 11h-12h

vendredi 14h30-15h30 et 16h-17h

samedi 10h-11h et 11h30-12h30

Pour femmes enceintes/post-partum

mardi 14h30-15h30 et 16h15-17h15

jeudi 10h15-11h15

Séances individuelles personnalisées au cabinet à Trémereuc du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Possibilité de séances dans un rayon de 20 km ou en visio-conférence.

Tarif : 12€ en collectif ; 50€ en individuel.



Contacts :

Résidence le Moulin de Dombriand
22100 Taden

Tél. 06 95 55 43 47

contact@emeraudesophrologie.fr

www.emeraudesophrologie.fr



ARRÊT DE LA CAMPAGNE DE DÉSINSECTISATION DU FRELON ASIATIQUE

La campagne de désinsectisation 2021 du frelon asiatique est clôturée depuis le 1^{er} novembre.

Les épisodes venteux et pluvieux ont lourdement endommagé les nids de frelons asiatiques localisés dans les arbres.

Ces nids sont désormais vides de reines et de larves.

Seuls quelques frelons sont parfois visibles à l'extérieur du nid. Les températures et les conditions météorologiques hivernales vont accélérer la fin programmée de ces insectes.

Le traitement de ces nids par insecticide n'est donc plus approprié (aucun effet sur l'expansion de l'espèce).

Pour rappel, un nid de frelons asiatique n'est jamais recolonisé les années suivantes et se désagrège durant l'hiver.

Seuls les nids présentant une activité soutenue, situé sous abri ou à hauteur d'homme, pourront bénéficier d'une prise en charge par Dinan Agglomération.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes

**Budget participatif de l'agglomération,
à ne pas confondre avec celui de la commune de Taden**

**IMAGINEZ LE
TERRITOIRE
QUI NOUS
RASSEMBLE !**

**JUSQU'AU
31 DÉCEMBRE
2021**

**PARTICIPATIF
2021-2022**

**DÉPOSEZ
VOS IDÉES**

DANS UNE URNE PRÈS DE CHEZ VOUS*
OU EN LIGNE SUR :

budget-participatif.dinan-agglomeration.fr

**DINAN
AGGLOMÉRATION**

*une urne est disponible dans chaque mairie du territoire